



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 032 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 29 mai 2008

Président

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 29 mai 2008

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)): La séance est ouverte. C'est la 32^e séance du Comité permanent du patrimoine canadien, qui procède, conformément à l'article 108(2) du Règlement, à une étude sur le démantèlement de l'Orchestre radiophonique de CBC/Radio-Canada, l'engagement de CBC/Radio-Canada en faveur de la musique classique et les changements à la chaîne 2 de CBC.

Je m'appelle Gary Schellenberger, et je préside le Comité permanent du patrimoine canadien.

Bienvenue aux gens de Vancouver.

Pourrions-nous faire un tour de table pour que chacun se présente? J'ai une liste des intervenants et je la suivrai ensuite.

M. Gene Ramsbottom (à titre personnel): Je m'appelle Gene Ramsbottom. Je suis ici à titre personnel.

Mme Jane Whiteley (à titre personnel): Je m'appelle Jane Whiteley. Je suis également ici à titre personnel.

M. Robert Sunter (à titre personnel): Je m'appelle Robert Sunter et je suis également ici à titre personnel — la plupart du temps.

M. William Bruneau (président du comité exécutif, Stand on Guard for CBC): Je m'appelle Bill Bruneau et je suis le président de la coalition Stand on Guard for CBC.

M. Bob D'Eith (directeur général, Music BC Industry Association): Je m'appelle Bob D'Eith; je suis le directeur général de Music BC.

M. Richard Kurth (professeur et directeur, École de musique, Université de la Colombie-Britannique): Je m'appelle Richard Kurth, et je suis le directeur de l'École de musique de la UBC, et je représente les étudiants en musique de la province.

M. Bramwell Tovey (directeur musical, Vancouver Symphony Orchestra): Je m'appelle Bramwell Tovey et je suis le directeur musical du Vancouver Symphony Orchestra.

Le président: Merci, et bienvenue à tous.

Monsieur Bruneau, je vous invite à présenter votre exposé; vous avez cinq minutes.

[Français]

M. William Bruneau: Merci, monsieur le président et membres distingués du Comité permanent du patrimoine canadien.

La coalition Stand On Guard For CBC, dont je préside le comité exécutif, convient qu'il devrait y avoir des relations à bout de bras entre l'État canadien et CBC/Radio-Canada. Pourtant, nous argumentons en faveur d'un rôle vigoureux pour votre comité et pour le gouvernement du Canada vis-à-vis CBC/Radio-Canada et l'orchestre

radiophonique de CBC. Dans un instant, j'essaierai de vous dire pourquoi.

[Traduction]

Je veux m'assurer de présenter mes principaux arguments et je vais donc passer à la fin de mon exposé et vous les présenter maintenant.

Je vais proposer, pour diverses raisons, que l'on demande au président et au conseil d'administration de la CBC de prendre leurs décisions de façon beaucoup plus transparente qu'ils le font à l'heure actuelle et deuxièmement, j'affirme que votre comité est tout à fait justifié d'entreprendre une enquête détaillée au sujet des procédures et des pratiques de la CBC, en particulier en ce qui concerne les dix dernières années, et que cela relève de vos compétences.

Il conviendrait d'examiner de divers points de vue les méthodes de nomination des présidents et des membres du conseil d'administration de la CBC et il conviendrait de rétablir, d'ici 2011, à son niveau de 1996 le budget général de la CBC en dollars indexés.

Ce sont les quatre propositions que je vous livre, et qui, d'après moi, relèvent de vos compétences. Je les répéterai, si vous le souhaitez, un peu plus tard au cours de la réunion.

Il y en a deux que j'aimerais beaucoup voir proposées au conseil d'administration de la CBC, si cela est possible. L'une est que la musique de concert et la musique classique représentent environ la moitié de toutes les émissions de Radio 2 et soient offertes dans un format exclusif de musique classique pendant les heures de grande écoute. C'est ce que nous souhaitons. La deuxième est que la conservation de l'Orchestre radiophonique de la CBC est un aspect central et prioritaire de la reconstruction de Radio 2.

Je vais vous présenter un ou deux arguments sur certains de ces aspects.

On a dit à plusieurs reprises à la coalition que la CBC se trouvait dans une situation financière très difficile et qu'elle devait donc se débarrasser de son orchestre radiophonique. Nous adoptons le point de vue contraire. Il serait bien préférable d'augmenter le budget de l'orchestre, en le faisant passer peut-être à 2,5 millions de dollars par année, avec des ajustements annuels pour tenir compte de l'inflation, et diffuser chaque année quelque 20 à 30 émissions en studio. Avec un tel budget, l'orchestre coûterait encore moins de un dixième de un pour cent des dépenses et recettes globales de la CBC. En retour, les Canadiens obtiendraient une meilleure programmation de Radio 2 et de nombreuses commandes de musique canadienne.

La difficulté consiste, bien entendu, à convaincre le conseil d'administration de la CBC ainsi que sa direction de prendre toutes ces décisions. Il faut donc se demander comment et jusqu'à quel point votre comité et le gouvernement du Canada peuvent intervenir dans les affaires de la CBC?

J'estime que la question du budget global relève manifestement des compétences du comité et du gouvernement. C'est une des façons de le faire. Une autre serait d'examiner le mécanisme qu'utilise la CBC pour établir ses priorités, d'étudier si elles sont prises de façon suffisamment transparente et de fournir aux Canadiens les raisons qui les sous-tendent pour que nous puissions comprendre leur raisonnement et leurs arguments.

Mon temps de parole est-il écoulé?

• (1540)

Le président: Il vous reste environ 40 secondes, monsieur.

M. William Bruneau: Je vais m'arrêter là, merci.

Le président: La personne suivante sur la liste est Bob D'Eith.

M. Bob D'Eith: Je m'appelle Bob D'Eith. Je suis le directeur général de la Music BC Industry Association. Nous sommes une association provinciale du secteur de la musique à but non lucratif. Nous nous consacrons à la promotion de l'esprit, du développement et de la croissance de la communauté musicale de la C.-B., sur le plan provincial, national et international. Nous fournissons des services d'information, des ressources, des services de défense des intérêts de la communauté, des possibilités de financement, du réseautage et un forum de communication. Nous avons environ 650 membres, et près de 3 000 personnes dans notre base de données pour notre bulletin électronique. Nous représentons une large gamme d'artistes interprétant tous les genres de musique, ainsi que des studios d'enregistrement, des producteurs, des étiquettes et des éditeurs; nous sommes en fait un organisme parapluie.

Je vais parler de ces trois questions aussi rapidement que je pourrai.

Premièrement, il y a les changements apportés à Radio 2 CBC. D'après le vice-président de la CBC, Jane Chalmers, la moitié des auditeurs actuels de Radio 2 ont plus de 65 ans et des changements ont été apportés à la programmation pour élargir le répertoire de façon à englober le jazz et la musique contemporaine, dans le but de ramener à 35 ans l'âge moyen de ses auditeurs. Bien sûr, cela veut dire qu'il va falloir supprimer certaines émissions de musique classique.

Nous représentons bien sûr l'ensemble de l'industrie musicale et ses différents styles — rock, pop, classique et jazz — et également le côté professionnel. Nous appuyons la musique classique sous toutes ses formes et espérons que ce type de musique continuera à se développer et à croître tant sur le plan de l'interprétation des oeuvres anciennes que des compositions modernes. Nous sommes très heureux de constater que Radio 2 privilégiera toujours dans son répertoire la musique classique, en particulier de 10 à 15 heures mais nous estimons que l'élargissement des styles de musique diffusés amènera peut-être les auditeurs à apprécier les nouvelles oeuvres et la musique classique: si les jeunes auditeurs se mettent à écouter Radio 2, il est probable qu'ils écouteront également d'autres émissions de la CBC, y compris celles de musique classique.

Nous félicitons la direction de la CBC d'avoir modifié Radio 2 CBC pour diffuser davantage de musique de jazz et contemporaine. Nous pensons que l'élargissement de son répertoire va attirer davantage d'auditeurs, d'âges variés, à la radio de la CBC et nous pensons que cela est un aspect très important dans un milieu musical en constante évolution.

Une des accusations qui a été faite dans un article publié récemment par un certain David Drucker était qu'il sera impossible de faire la différence entre Radio 2 CBC et les radios commerciales. Nous nous opposons tout à fait à cette affirmation. À l'heure actuelle,

la radio commerciale fait jouer un nombre très limité d'artistes. Avec les changements qu'a subis l'industrie de la musique, les artistes indépendants ont de plus en plus de mal à obtenir du temps d'antenne. En élargissant son répertoire, la Radio 2 de la CBC pourra diffuser davantage de musique de jeunes artistes indépendants, qui n'aurait jamais été jouée par la radio commerciale.

Pour ce qui est du démantèlement de l'Orchestre radiophonique de la CBC, nous estimons qu'il s'agit là d'une question tout à fait distincte. L'Orchestre radiophonique de la CBC est le seul orchestre de son genre qui existe encore en Amérique du Nord et il doit être préservé à tout prix.

L'argument financier n'est pas très fort. Je crois qu'à l'heure actuelle le budget de cet orchestre s'élève à 400 000 \$; par rapport au budget global, ce montant n'est pas significatif et je ne pense pas que ce soit là un bon argument. L'autre aspect est que nous estimons qu'il conviendrait peut-être de modifier certaines choses pour le rendre plus rentable. J'ai parlé par exemple à l'AFM; cette association a un contrat qui autorise les orchestres à jouer en priorité de la musique orchestrale utilisée dans les productions de films canadiens. Si l'Orchestre radiophonique de la CBC faisait davantage ce genre de chose, on pourrait peut-être trouver d'autres façons de trouver des recettes pour alimenter son budget.

Quant à l'engagement de la CBC envers la musique classique en général, c'est une question difficile. Je crois qu'il faut définir ce que l'on entend par musique classique. C'est une expression très large; elle englobe tout, depuis les grands classiques jusqu'aux oeuvres expérimentales modernes. Mais avant de pouvoir évaluer son engagement envers la musique classique, il faudrait préciser ce que veut dire cette expression et quelles sont les parties de la musique classique qui sont importantes; je voudrais également faire une différence entre les grands classiques et les nouvelles oeuvres musicales canadiennes.

• (1545)

Si nous voulons exiger un engagement, nous pensons que celui-ci devrait viser plus spécialement les compositeurs et les oeuvres canadiennes — cela me paraît très important — et les interprètes de premier plan comme Glenn Gould. C'est le rôle de la CBC, aider les Glenn Gould de ce monde, et elle ne devrait pas l'abandonner.

Monsieur le président, je suis sûr que j'ai épuisé mon temps de parole.

Le président: Votre temps de parole est écoulé.

M. Bob D'Eith: Merci. Je n'ai pas tout à fait terminé mais je vais conclure en disant que nous pensons que la CBC doit continuer à appuyer la musique classique.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Richard Kurth. Allez-y.

M. Richard Kurth: Merci, monsieur le président.

Je remercie les honorables membres du Comité permanent du patrimoine canadien de me donner la possibilité de commenter la récente décision, très regrettable, de démanteler l'Orchestre radiophonique de la CBC.

Je vous parle en tant qu'enseignant de musique et plus particulièrement, en tant que directeur de l'École de musique de l'Université de la Colombie-Britannique, où sont inscrits 400 étudiants de premier et deuxième cycles qui se préparent à des carrières professionnelles dans la tradition de la musique de concert. Il y a au Canada près de 4 000 étudiants inscrits dans des programmes universitaires comparables. Ces institutions se consacrent au développement des talents et des énergies inépuisables de la prochaine génération de musiciens de concert. Le chiffre des inscriptions montre que cette tradition est encore de nos jours une très forte inspiration pour les jeunes.

Nous travaillons dans le respect des grandes traditions musicales de nombreux pays, langues et cultures sachant qu'elles constituent les sources les plus riches de la vie musicale contemporaine et future. Ensemble, nos programmes forment environ 1 000 diplômés par an qui vont exercer leurs activités au Canada et à l'étranger comme solistes professionnels, musiciens d'orchestre, membres d'orchestres de chambre et enseignants dans les universités et les écoles secondaires. Nous représentons une large gamme du tissu multiculturel canadien si dynamique, et représentons, en particulier, les jeunes adultes qui ont décidé de consacrer leur avenir professionnel à la musique pour des raisons artistiques et culturelles plutôt que pour la gloire et pour l'argent.

L'orchestre radiophonique représente un idéal auquel aspirent nos étudiants. C'est l'institution nationale qui a le plus fait pour la promotion de la musique et des talents canadiens. Il a lancé la carrière de nos solistes, chefs d'orchestre et compositeurs les plus célèbres et les a fait connaître au monde entier. Nos étudiants voient dans la CBC une source de leadership, d'investissement et d'appui artistiques mais la CBC a réduit son investissement dans les efforts des jeunes artistes engagés, en supprimant ses concours pour jeunes interprètes et jeunes compositeurs. À cause de cette décision, il est plus difficile pour les jeunes auditeurs d'écouter les prestations surprenantes de leurs pairs et cela revient à étouffer progressivement un élément vital de la culture et du patrimoine canadiens.

Les étudiants en musique de notre pays constituent un élément qui impose à notre diffuseur national l'obligation morale de rétablir l'orchestre radiophonique, une source incomparable de vitalité culturelle. Il y a des milliers d'étudiants qui suivent des cours de musique à l'université et des centaines de milliers dans les orchestres des écoles secondaires et autres, dans les orchestres pour jeunes ou qui prennent des cours privés. Pour chaque groupe amateur, il y a presque autant de jeunes interprètes qui se consacrent à la musique de concert. La CBC devrait être phare pour ces jeunes et l'orchestre radiophonique est le moyen le plus efficace et inspirant de concrétiser leurs aspirations. L'orchestre radiophonique est un élément essentiel du mandat musical de la CBC et il ne devrait absolument pas être supprimé.

Grâce à ses milliers d'émissions diffusées et à ses tournées dans les collectivités canadiennes du nord comme Iqaluit, cet orchestre a joué un rôle fondamental dans la création et la préservation d'un patrimoine musical vivant vraiment canadien et reflète aussi les diverses traditions musicales qui se rencontrent de façon unique dans notre pays. L'orchestre radiophonique a montré sa valeur et a gagné le droit de continuer à apporter une contribution pertinente, indispensable et durable à la culture et au patrimoine canadiens.

Je ne conteste pas que la musique populaire a sa place sur le plan social et culturel. Je suis également un consommateur de musique populaire et je m'en sers dans mes cours.

Je salue la nouvelle approche à la indie pop canadienne qu'a adoptée Radio 3 et la diffusion de musique populaire générale sur Radio One. Je trouve, par contre, inquiétant que la programmation de Radio 2 soit en train d'évoluer vers le modèle démographique utilisé par les diffuseurs commerciaux.

La radio commerciale vise des secteurs précis de la mosaïque démographique et utilise les genres musicaux pour commercialiser des produits destinés à des groupes d'auditeurs particuliers. Cette approche a progressivement éparpillé les genres et les styles musicaux et a créé la fausse impression que les groupes démographiques ont des intérêts musicaux unidimensionnels qui ne se recoupent pas.

La direction de la CBC semble avoir adopté les yeux fermés l'orientation démographique des stations commerciales. De plus, les considérations commerciales n'entrent pas dans le mandat de la radio de la CBC.

Radio 2 ne devrait pas pâtir des idées simplistes au sujet des auditeurs et du genre de musique qu'ils veulent entendre. Radio 2 ne devrait pas devenir un supermarché musical et essayer d'attirer divers secteurs démographiques en accordant une tranche horaire particulière à chacun d'entre eux. Cette chaîne doit se donner une identité claire pour que les auditeurs sachent le genre de musique qu'elle va diffuser et respectent cette radio pour ses choix. Elle ne devrait pas essayer de plaire à tout le monde pour des raisons statistiques et incohérentes.

Radio 2 devrait se concentrer sur sa mission consistant à cultiver une identité et une culture nationales dans un contexte historique et global. Que Radio 2 soit la voix du patrimoine musical canadien. C'est une noble vocation qui servira à éclairer et à former le public, à renforcer notre nation et à la faire connaître au monde entier. L'orchestre radiophonique doit jouer un rôle essentiel dans cette vision de la radio de la CBC.

Me reste-t-il encore une trentaine de secondes?

● (1550)

Le président: Je vais vous donner 30 secondes, monsieur.

M. Richard Kurth: Merci.

La CBC devrait rétablir l'orchestre radiophonique et présenter ses nouvelles oeuvres ainsi que ses enregistrements archivés de façon plus visible et plus régulière — au moins une heure par semaine. Le public est fier de nos ressources artistiques nationales, pourvu qu'il sache où les trouver.

J'invite le Comité permanent du patrimoine canadien à faire en sorte que nos chemins culturels s'harmonisent avec notre avenir. Je vous demande de donner à la direction et au conseil d'administration de la CBC des directives claires lui demandant de rétablir l'orchestre. C'est un instrument vivant et précieux de notre patrimoine canadien, qui est prêt et en mesure de servir l'intérêt public en offrant et en préservant le patrimoine vivant de la musique et de la culture canadiennes.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

Gene Ramsbottom, je vous en prie.

M. Gene Ramsbottom: Amis, Canadiens, compatriotes, écoutez-moi. Nous sommes au bon endroit au bon moment. Nous avons la possibilité et le désir de mettre sur pied un nouvel orchestre radiophonique national de la CBC, et d'en faire une institution du XXI^e siècle pour qu'il célèbre la grandeur canadienne dans les arts culturels mondiaux.

J'ai eu le privilège d'avoir été le clarinetiste principal de cet orchestre pendant 24 ans et j'en ai été membre pendant 35 ans. Oui, tout le monde sait que je suis directement intéressé par la survie de cet orchestre mais ma vocation va bien au-delà de cet aspect.

Je sais que le paragraphe 46(5) de la Loi sur la radiodiffusion garantit à la CBC une protection contre toute intervention dans sa programmation et fixe des limites à ce que le gouvernement et le ministre du patrimoine peuvent faire. Ce que vous envisagez de faire à l'heure actuelle aura une résonance culturelle incroyable et n'aura rien à voir avec une intervention dans la programmation. Cela plaira à tout le monde.

Le comité permanent, une instance qui représente tous les partis, peut, de concert avec la ministre, offrir au président de la CBC une solution à deux volets. M. Lacroix a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la CBC de créer une filiale appelée l'orchestre radiophonique national de la CBC. Parallèlement à la création de cette nouvelle filiale, le comité permanent peut recommander à la ministre d'accorder un statut patrimonial et culturel national spécial à l'Orchestre radiophonique de la CBC et lui attribuer un financement de lancement pour ses activités à Vancouver.

C'est un moment bien choisi pour créer une nouvelle vision et une nouvelle identité pour l'orchestre radiophonique national du Canada sous la direction musicale très stimulante d'Alain Trudel. Il est toutefois urgent de commencer immédiatement à planifier le rétablissement de l'orchestre, si nous ne voulons pas devoir annuler les concerts qui devaient être donnés la saison prochaine.

La CBC est également en train de mettre à jour sa base technologique. Cela constitue une possibilité rare, particulière et pleine de défis pour notre réseau public de radiodiffusion. Elle n'aura jamais plus à introduire un changement technologique aussi important. Dans le cadre de sa transition intégrale de l'analogique au numérique, la CBC devra, au cours des quatre prochaines années, réinventer sa structure de fréquences radio pour adopter le système de diffusion à quatre ou cinq chaînes qui donne de si bons résultats à l'étranger. Le modèle que je propose dans mon mémoire résoudre la difficile question des types de programmation incompatibles et anticipe, avec beaucoup d'optimisme, les nouveautés excitantes qu'offre le monde du numérique.

L'orchestre radiophonique est le premier outil du Canada en matière de diplomatie culturelle étrangère. L'orchestre a déjà fait des tournées dans le grand Nord. Nous pouvons, devrions et devons faire davantage dans ce domaine; je décris en détail, dans mon mémoire, cet aspect des tournées canadiennes qui consiste également à projeter notre souveraineté culturelle dans le Nord.

Envoyons notre orchestre radiophonique national canadien sur les scènes mondiales. Organisons des concerts conjoints avec les superstars mondiales que sont Dimitri Horostovsky, Anna Netrebko, Cecilia Bartoli et Rolando Villazoni avec nos superstars canadiennes comme Ben Heppner, Louis Lortie, David Jalbert, Janina Fialkowska, Angela Chang, James Ehnes, Measha Brueggergosman et Michel Rivard, ou des futures étoiles comme Simone Osborne et de nombreux autres.

En tant que filiale, l'orchestre radiophonique national de la CBC pourrait présenter les émissions radio et télévision bihebdomadaires dans une tranche horaire spécialement réservée pour lui sur ETV, FTV et Radio 2. Une telle programmation impressionnerait grandement et stimulerait énormément les jeunes et les citoyens canadiens. Cela serait également conforme à l'historique des productions de l'orchestre radiophonique.

Aucune de ces suggestions ne toucherait le contenu des programmes de la CBC, puisqu'elles visent uniquement la distribution et la production.

Aujourd'hui, la « roue de la fortune » s'est arrêtée sur la case « danger » pour l'Orchestre radiophonique de la CBC. Il faut prendre des décisions importantes qui auront des répercussions à long terme. Qu'est-ce qui sera important dans 50 ans? Lorsqu'il s'agit de patrimoine et de préservation de la culture, il est essentiel de prendre de bonnes décisions. L'épanouissement et le développement de notre culture dépendent des mesures qui auront été prises par les précédents gardiens de cette culture. L'Orchestre radiophonique de la CBC a été créé en 1938 parce qu'il était important de le faire.

Le renouvellement de cet engagement offrira un cadre qui favorisera la pérennité de la musique canadienne pendant des générations. La musique classique est en fait définie par les générations qui suivent. Collectivement, vous, la ministre et le gouvernement allez prendre une décision historique.

Pour terminer, lorsque le *Titanic* a coulé, l'orchestre a sombré avec le navire. Par une décision inhabituelle, dans ce cas-ci, la CBC a commencé par jeter par-dessus bord l'orchestre.

Merci.

• (1555)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Bramwell Tovey. Allez-y.

M. Bramwell Tovey: Merci de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Je suis le directeur musical du Vancouver Symphony Orchestra. Je suis directeur musical d'orchestres canadiens depuis 1989. Je suis également le principal chef d'orchestre invité du Los Angeles Philharmonic de l'Hollywood Bowl.

J'ai travaillé dans le domaine de la musique populaire et du jazz. J'ai fait des enregistrements de piano jazz qui ont été joués tant par l'ancienne que par la nouvelle CBC. Je suis également chef d'orchestre et hôte du Festival annuel des Summertime Classics du New York Philharmonic Orchestra au Lincoln Center.

Mes préoccupations touchent Radio 2 CBC en tant que diffuseur national sur le réseau FM. Je ne vise pas le travail de développement qui se fait sur Internet, comme la baladodiffusion, même si j'ai donné des conférences dans ce format pour la CBC.

Le Parlement n'a pas le pouvoir juridique de déterminer le genre d'émissions que peut diffuser la radio de la CBC mais je pense que le comité du patrimoine devrait s'intéresser de près aux politiques actuelles en matière de programmation sur Radio 2, politiques qui ont fait l'objet de profonds changements sans qu'il y ait eu de véritable débat public, ni d'examen.

Le Vancouver Symphony joue pour plus de 200 000 résidents de la Colombie-Britannique tous les ans. En C.-B., il n'y a pas de solution de remplacement pour la chaîne de musique classique qu'est Radio 2. Radio 2 CBC est le foyer traditionnel de la musique classique sur les ondes canadiennes. Les concerts de nos orchestres et de nos solistes constituent des éléments essentiels du patrimoine de Radio 2 — jusqu'ici.

Le matin du dimanche de Pâques, l'interprétation de la *Messe en si mineur* de J.S. Bach a été suivie par une chanson de Johnny Cash. Ce genre de séquence d'émissions serait synonyme d'échec dans le monde réel. Mais ce style de programmation est à la base des nouveaux horaires de Radio 2 CBC et multiplie inutilement la diffusion d'œuvres qui sont déjà diffusées sur d'autres réseaux.

Sous le prétexte d'avoir des problèmes financiers, la CBC va démanteler son célèbre orchestre radiophonique, une institution née il y a 70 ans, de la nécessité de faire la promotion des nouvelles œuvres musicales et des talents canadiens. Quelques jours plus tard, le réseau a réussi à trouver plusieurs milliers de dollars pour acheter une page entière de publicité dans le *Globe and Mail* pour s'auto-louanger. Je crois que certaines conclusions s'imposent d'elles-mêmes.

On congédie d'excellents animateurs d'émissions radio sans tenir aucun compte de leur motivation et des excellentes relations qu'ils entretiennent depuis des années avec leurs auditeurs. Des noms célèbres ont été écartés sans aucune cérémonie, accompagnés d'annonces truffées de termes orwelliens faisant allusion à de nouvelles carrières et à la qualité des services rendus. La plupart des auditeurs comprennent ce qui se passe. Le réseau cherche délibérément à lutter contre le vieillissement de ses auditoires, en pensant pouvoir séduire de nouveaux auditeurs dans la tranche d'âge des 35 à 50 ans, même si personne ne sait encore comment il y parviendra.

Des annonces publicitaires faisant la promotion de cette chaîne apparaissent dans nos émissions. Tout comme le fait la radio commerciale, le réseau répète à l'infini, comme un mantra: « Everywhere music takes you. » Comme me l'a dit récemment un chanteur d'opéra canadien très connu: « Cela m'amène à fermer la radio. »

Pour contrôler le débat au sujet de la programmation de Radio 2, la CBC a même censuré ses propres sites de blogue. En mai 2007, le commentaire que j'ai envoyé sur le blogue de la CBC n'a jamais été affiché. Lorsque j'ai demandé pourquoi, j'ai reçu un courriel d'un administrateur général de la CBC qui me disait: « Je serais très heureux d'afficher à peu près tout ce que vous avez écrit mais il faudrait modifier une ligne et nous voulons savoir si vous êtes prêt à le faire. Nous n'essayons pas de vous censurer. »

De nombreux sites Internet d'information et de discussion indépendants sont apparus depuis qu'il est devenu évident que la CBC voulait contrôler les discussions tenues sur son propre site, des discussions qui étaient bien souvent très critiques de la direction de Radio 2. Je ne sais vraiment pas pourquoi la CBC a peur de tenir un débat ouvert et critique. Le manque de discussions publiques a créé des frictions inutiles entre Radio 2 et son auditoire habituellement fidèle.

Comme l'a fait remarquer le grand violoniste canadien, James Ehnes, dans le *Globe and Mail* la semaine dernière, la décision de la CBC de programmer la musique classique cet automne entre 10 heures et 15 heures en semaine semble particulièrement inappropriée et malvenue.

Le VSO donne des concerts pour 50 000 enfants tous les ans et est sur le point d'ouvrir une école musicale ultramoderne au centre-ville de Vancouver. La semaine dernière, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il renouvelait son appui financier à la formation des jeunes artistes canadiens mais aucun de ces enfants ne pourra entendre de la musique classique sur Radio 2 pendant la semaine, étant donné que la musique classique ne sera diffusée que pendant les heures d'école.

Ma plus jeune fille a sept ans. Elle apprend le violoncelle depuis deux ans. Il y a quelques mois, elle a joué *Twinkle, Twinkle Little Star* au cours d'une réunion familiale. Ses petites mains ont appuyé sur toutes les cordes de l'instrument et son archet a trouvé les points de résonance de l'instrument; elle a pénétré dans le monde de l'expression de soi que crée le langage musical. Elle rêve de jouer

pour notre orchestre de jeunes local mais malheureusement, Radio 2 CBC n'a rien à lui offrir et pire encore donne l'impression avec sa nouvelle programmation qu'elle se fiche absolument de ce groupe d'âge.

Au sein de Radio 2 elle-même, le personnel a très peur de faire connaître ses opinions à cause d'un manque de confiance général envers la direction. Étant donné que la direction accepte difficilement les critiques, les membres du personnel ont peur de se lancer dans un véritablement débat interne. Les nouveaux horaires prévus pour l'automne sont schématiques et vagues. Nous n'avons aucune idée de ce qui se passe. Il est temps de faire le point et de reprendre contact avec l'auditoire avant que les politiques actuelles ne fassent disparaître ce qui en reste. Une vision rajeunie et généreuse renforcerait l'auditoire de base de Radio 2 au lieu de l'aliéner et pourrait revitaliser le réseau.

● (1600)

Pour terminer, je dirai que les diffuseurs indépendants doivent écouter ce qui disent leurs actionnaires. Les actionnaires de Radio 2 sont les contribuables canadiens. Tant qu'on ne tiendra pas un grand débat sur l'avenir de Radio 2 CBC, les problèmes actuels vont continuer, étant donné que le rôle du diffuseur public est trop vague.

Merci de m'avoir écouté.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Jane Whiteley, allez-y.

Mme Jane Whiteley: Merci.

Je n'ai aucun lien avec l'industrie de la musique, avec l'orchestre ni avec la CBC. Je suis quelqu'un qui a écouté toute sa vie la radio de la CBC et je m'inquiète beaucoup des changements qui ont été introduits et de ceux que l'on s'apprête à introduire.

Je vis, entre parenthèses, dans une petite collectivité qui se trouve à environ une heure et demie de Vancouver.

J'aimerais vous présenter brièvement six remarques, qui découlent de mon point de vue d'auditrice. La première est qu'il est, d'après moi, difficile de surestimer l'importance pour le pays de la CBC. C'est une institution essentielle, que l'on pourrait peut-être comparer aux chemins de fer à la fin du XIX^e siècle. Elle offre un moyen de communication dans un pays diversifié et étendu, qui joue un grand rôle, et c'est une ligne de vie pour les collectivités isolées.

C'est une institution que notre gouvernement national devrait être heureux d'appuyer mais depuis quelques années, j'ai constaté que la CBC faisait de plus en plus l'objet de brimades budgétaires tout à fait injustifiées.

Ma deuxième remarque est qu'il devrait être très important que la haute direction de la CBC soit composée de personnes qui recherchent véritablement l'excellence artistique; encore une fois, si je me fie aux changements effectués, il me semble que ce n'est plus le cas.

Troisièmement, j'estime que Radio 2 devrait continuer à privilégier la musique sérieuse. Cela ne veut pas dire qu'elle doit rejouer constamment les 100 plus grands succès de la musique classique. Il y a en fait d'autres postes de radio qui le font, si c'est ce que souhaitent les gens. La musique classique n'est pas monolithique; elle ne comprend pas un seul genre. J'ai également remarqué qu'auparavant, Radio 2 ne traitait pas cette musique de façon monolithique. Pour moi, la musique classique est une musique qui s'étend sur plusieurs siècles, y compris sur notre siècle, et qui englobe de nombreux styles. C'est en fait une musique qui a un véritable contenu intellectuel, dont la plus grande partie a résisté à l'épreuve du temps et qui est interprétée par des musiciens de très haut calibre. Cette musique pose souvent des défis aux auditeurs et il est approprié qu'elle le fasse sur ce réseau: c'est une culture qui mérite d'être transmise.

Quatrièmement, la CBC devrait s'engager à faire la promotion des bons musiciens canadiens. Sur quel réseau sera lancé le prochain Ben Heppner ou James Ehnes? Il est vraiment regrettable que les Disques SRC ne seront plus en mesure d'aider les artistes d'un tel calibre. C'est, à mon avis, abdiquer ses responsabilités.

Les artistes populaires ont accès à d'autres circuits. Je ne pense pas qu'Avril Lavigne ait besoin d'un coup de pouce de la part de la CBC.

Il est également intéressant que les protestations qu'ont récemment suscitées ces changements soient le fait d'artistes qui travaillent dans d'autres genres de musique, comme John Mann de *Spirit of the West* et le bluesman Jim Burns, qui ont critiqué les changements prévus.

Pour ce qui est de l'Orchestre radiophonique de la CBC, je dirais que c'est un ensemble magnifique, qui a une histoire très riche et un petit budget. Il rejoint différentes collectivités et sert de tremplin pour les nouveaux interprètes et compositeurs; c'est une des choses que fait cet orchestre. J'ai également appris qu'il s'était rendu récemment dans le nord et avait eu un grand succès. C'est une grande honte qu'on puisse même envisager de se débarrasser de cette institution nationale.

Enfin, Radio 2 ne devrait pas viser le plus petit commun dénominateur et malgré ce que disent les annonces publicitaires, je dirais que, d'après ce que je peux constater — et je l'écoute tous les jours — c'est bien ce qui est en train de se faire et cela va empirer à l'automne. Le groupe ciblé est, d'après moi, déjà extrêmement bien servi par la radio privée.

Merci.

• (1605)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à Robert Sunter. Allez-y.

M. Robert Sunter: Mesdames et messieurs, bonjour.

Lorsque je suis arrivé à la CBC en 1976 à titre de responsable des émissions de musique de la radio, il y avait des orchestres radiophoniques à Vancouver, Winnipeg et Halifax. Ils produisaient chaque année des dizaines et des dizaines d'enregistrements tant en studio qu'à l'extérieur. Le réseau stéréo, maintenant appelé Radio 2, était presque exclusivement consacré à la musique classique. Les Disques SRC ont été créés et ont non seulement lancé les carrières nationales et internationales d'artistes et d'ensembles canadiens mais a également fourni une source permanente d'émissions de musique et de musiciens canadiens.

Il y a quelques mois, après 30 ans, les Disques SRC ont arrêté de faire des enregistrements de musique classique. Il est paradoxal de penser que cette annonce a été faite juste avant qu'un enregistrement CBC du Vancouver Symphony avec Bramwell Tovey et le violoniste

canadien James Ehnes obtienne un trophée Grammy, peut-être le trophée le plus important et le plus prestigieux dans le monde des enregistrements.

Lorsque je suis passé à la télévision en 1984 comme chef associé des arts, de la musique et des sciences, la télévision de la CBC présentait régulièrement une panoplie de spectacles et d'émissions d'arts visuels. Les programmes comprenaient des opéras, des opérettes, des comédies musicales du Festival de Stratford, des concerts, des récitals, des ballets, des spectacles de danse moderne et des portraits d'artistes et de créateurs. Tous les jeudis soir, une émission portait sur l'une de nos disciplines artistiques. Ces émissions sont devenues maintenant très, très rares à la télévision de la CBC.

En novembre, le vénérable orchestre de la CBC, puisqu'il a 70 ans, donnera son dernier concert. Lorsque l'ancien chef d'orchestre sir John Eliot Gardiner a entendu la nouvelle, il m'a écrit pour me dire: « Je me demande qui remplira désormais ce rôle pour la nouvelle génération de compositeurs et de mélomanes canadiens? Qu'advient-il de ses musiciens professionnels? C'est là une bien triste nouvelle. »

Le nombre des concerts exécutés par les orchestres, les ensembles de musique de chambre et les chorales ainsi que les portraits d'artistes et les concours de la CBC présentés par Radio 2 a considérablement diminué. Permettez-moi de vous fournir des preuves à l'appui de ce que j'avance. La contribution financière que la CBC verse depuis toujours à la section canadienne de l'American Federation of Musicians, l'AFM, a été réduite dans le dernier accord négocié, passant de plus de 10 millions de dollars — un montant équivalent à celui qui était versé lorsque j'étais chef de la section de la musique à la radio il y a une vingtaine d'années — à tout juste 5 millions de dollars. J'ai récemment appris par l'AFM que la CBC devra encore verser environ 2 millions de dollars si elle veut atteindre cet objectif déjà revu à la baisse. Réfléchissez-y un instant. Avec un budget annuel d'environ 1,5 milliard de dollars, la CBC, notre diffuseur public national, a consacré à peine 3 millions de dollars aux musiciens canadiens. Je ne sais pas quel est le pourcentage du budget artistique du ministère du Patrimoine canadien que représente la subvention annuelle accordée à la CBC mais je dois vous demander si vous pensez vraiment que cela constitue un investissement efficace dans les arts et les artistes de notre pays?

Le mandat conféré à la CBC par le Parlement énonce en partie « à contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre. » Comparé avec la situation antérieure, il n'y a pas beaucoup d'échanges de nos jours. À compter de septembre, le seul moment où l'on pourra entendre de la musique classique sur la chaîne Radio 2 sera entre 10 et 15 heures, des heures pendant lesquelles la plupart des Canadiens sont au travail ou à l'école. Est-ce ainsi que l'on instillera le goût de la musique classique aux futures générations d'auditeurs?

Examinons d'autres mesures prises ces dernières années par les dirigeants actuels de la radio de la CBC. L'an dernier, ils ont annulé l'émission *Two New Hours*, un rendez-vous hebdomadaire au cours duquel, pendant plus de 30 ans, on a présenté et analysé de la musique écrite par des compositeurs canadiens et exécutée par des musiciens canadiens. Ils ont suspendu le concours pour jeunes compositeurs. Ils ont suspendu le concours pour jeunes interprètes de la CBC. Combien de jeunes musiciens et compositeurs canadiens seront privés de ce tremplin qu'a constitué pour leurs prédécesseurs la participation à ces concours? Où sont placées dans l'horaire de l'automne les émissions que plusieurs milliers d'auditeurs canadiens attendent pour pouvoir écouter dans leurs foyers les artistes canadiens et internationaux? Cet aspect est particulièrement important pour ceux qui ont difficilement accès ou aucun accès aux spectacles en direct dans leurs collectivités.

Le directeur de la musique à la radio a promis qu'à partir de septembre, durant les heures de grande écoute du matin et de l'après-midi, les périodes les plus achalandées de la journée, Radio 2 diffusera des milliers de chansons de compositeurs canadiens qui ne sont pas enregistrées ou diffusées par les chaînes de radio commerciale — pour d'excellentes raisons sans doute. Le directeur de la musique pour la radio et le vice-président responsable de la radio et de la télévision ne semblent pas comprendre que ces changements de programmation vont éloigner leurs fidèles auditeurs, qui ne seront jamais remplacés, loin de là, par de nouveaux auditeurs.

Il est peut-être temps que le gouvernement trouve le moyen d'obliger la CBC à rendre des comptes de façon plus stricte. La situation actuelle prouve clairement que cette dernière se croit libre de passer outre non seulement aux préoccupations des auditeurs et des spectateurs mais également à celles du ministère du Patrimoine canadien. Patrimoine Canada pourrait peut-être envisager de suggérer à M. Lacroix de remplacer le directeur exécutif actuel de la radio et de la télévision — c'est de toute façon une mauvaise idée de regrouper ces deux postes — par quelqu'un qui comprend la diffusion publique et qui connaît quelque chose à la musique et aux arts.

• (1610)

Merci.

Le président: Merci pour cet exposé.

Avant de commencer les questions, je vais demander aux membres du comité qui sont assis autour de la table de se présenter eux-mêmes.

J'invite M. Keddy à commencer.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Bonjour. Je m'appelle Gerald Keddy. Je suis député de South Shore—St. Margaret's en Nouvelle-Écosse.

M. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Je m'appelle Ed Fast, député d'Abbotsford.

L'hon. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Je m'appelle Jim Abbott, Kootenay—Columbia.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Je m'appelle Joyce Murray, députée de Vancouver Quadra.

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Je m'appelle Hedy Fry, députée de Vancouver-Centre.

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Je m'appelle Andy Scott, député de Fredericton, Nouveau-Brunswick.

[Français]

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Je suis Luc Malo, député de Verchères—Les Patriotes, sur la Rive-Sud de Montréal, au Québec.

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Je suis France Bonsant, députée de Compton—Stanstead en Estrie, au sud de Montréal, au Québec.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NDP): Je m'appelle Bill Siksay, de Burnaby—Douglas.

Le président: Merci.

Nous allons commencer les questions par Mme Murray. Veuillez commencer.

Mme Joyce Murray: Merci.

Je remercie les témoins d'avoir pris le temps de préparer ces exposés et pour la clarté de leurs propos.

Je participe à cette séance comme invitée. J'ai eu le privilège d'assister à la dernière séance du comité et à celle-ci. Comme je l'ai fait au cours de la dernière séance, je vais avouer que je ne suis pas impartiale dans ce domaine puisque j'ai déjà été membre de l'orchestre des jeunes de Vancouver, j'ai été trois fois au stage musical pour jeunes de Courtney et j'ai joué pendant une brève période dans l'orchestre cape arts board.

Mon résumé traite des trois questions dont les gens parlent: le financement de la CBC, la préservation de l'Orchestre radiophonique de la CBC et la programmation de Radio 2. C'est sans doute très simpliste.

Je sais que le comité a formulé une recommandation unanime au sujet de l'augmentation du financement, y compris du financement de l'infrastructure; je ne vais donc pas vous poser de questions à ce sujet.

La préservation de l'Orchestre radiophonique de la CBC, mesure que j'appuie intégralement et qui me paraît être très importante, a déjà fait l'objet d'un débat ici du point de vue de savoir si le comité avait même le pouvoir de recommander une programmation particulière. Il est évident que certains membres du comité estiment que la décision de modifier la programmation de Radio 2 n'entre pas dans le mandat du comité.

Par contre, le principe du financement public de la radio — comme la CBC — ou de la radiodiffusion me paraît clair. La Société a le mandat de faire des choses que les diffuseurs commerciaux ne font pas. En fait, c'est la raison pour laquelle on dépense des fonds publics, que ce soit pour les services de police, la défense ou le patrimoine. C'est pour fournir les choses que le marché ne fournit pas. Ce principe me paraît clair.

J'aimerais poser aux témoins la question suivante. Si vous deviez présenter au comité un ou deux principes très clairs qu'il pourrait transmettre à la ministre et au gouvernement et leur dire: « Voilà les principes clairs qui contiennent le mandat de la CBC », des principes dont découleraient des décisions logiques au sujet de l'Orchestre radiophonique de la CBC et des bases de la programmation en musique classique que la plupart d'entre vous recherchent, quels seraient ces principes?

• (1615)

Le président: Quelqu'un voudrait-il fournir une réponse à cette question? Vous n'avez que deux minutes environ.

Je vais demander aux intervenants de poser des questions brèves pour que nos témoins aient le temps de répondre.

M. Richard Kurth: Je ferais une très brève remarque. Je pense que le patrimoine canadien englobe à la fois le passé et l'avenir et que la CBC a le devoir de diffuser de la musique en tenant compte de ce principe et de ne pas se concentrer uniquement sur la musique contemporaine — c'est une partie importante de son mandat mais pas la seule.

M. Gene Ramsbottom: Dans le mémoire que j'ai remis au comité, vous pourrez lire sept recommandations du genre que vous demandez — il n'y en a pas que deux. Mais premièrement et surtout, je dirais qu'avec le rétablissement ou l'institutionnalisation de l'Orchestre radiophonique de la CBC, toute l'infrastructure de la musique classique et de la présentation de concerts canadiens serait également conservée.

N'oublions pas que la CBC a non seulement supprimé l'Orchestre radiophonique mais également 11 émissions majeures qui y étaient associées. Pour en rétablir une, il faut rétablir l'autre. Il ne servirait à rien de rétablir uniquement l'Orchestre radiophonique si on ne pouvait pas ensuite utiliser les émissions enregistrées pour qu'elles soient diffusées par les moyens dont dispose la CBC.

J'espère que cela répond à votre question.

M. William Bruneau: Vous pouvez résumer un certain nombre de remarques qui ont été faites autour de la table sous un seul principe et c'est que le caractère secret et arbitraire des décisions qui ont été prises par le conseil d'administration de la CBC nous préoccupe beaucoup. L'arbitraire et le secret sont des aspects que le comité peut examiner.

Bob a une autre chose à dire.

M. Robert Sunter: Lorsque la CBC a été créée, le gouvernement a soigneusement veillé à éviter qu'elle fasse l'objet de toute intervention politique. Cet aspect fait aujourd'hui problème, parce qu'il est maintenant difficile d'amener la CBC à tenir compte des suggestions provenant d'autres organismes sur la façon dont elle devrait agir. Je pense que le gouvernement doit trouver le moyen de régler ces problèmes.

M. Bramwell Tovey: Il me paraît très important que les sites où se trouvent les blogues de la CBC soient ouverts aux personnes qui souhaitent exprimer leur opinion. Le recours à la censure dans ce cas est une façon ridicule d'écouter les intéressés. À l'exception de ceux qui sont obscènes ou qui sont provocateurs, tous les commentaires envoyés à la CBC doivent être affichés sur son site de blogues.

Le président: Merci.

Je vais vous demander de bien vouloir donner votre nom avant de répondre — comme quelques-uns d'entre vous l'ont fait — pour que nos techniciens puissent attribuer les déclarations à leurs auteurs. Je vous en remercie.

M. Malo est le suivant, allez-y.

[Français]

M. Luc Malo: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous toutes et tous d'être ici avec nous cet après-midi.

Il est clair que lorsqu'on a comme objectif de promouvoir les arts et la culture, il est intéressant d'entendre des gens nous dire qu'ils aimeraient voir un orchestre rayonner davantage et entendre sur les ondes de la radio plus de musique classique. En même temps, d'autres personnes nous disent que les radios commerciales ne diffusent pas certains autres genres de musique qu'elles souhaiteraient aussi entendre sur les ondes publiques. Il est très intéressant

d'entendre toute cette effervescence qui entoure la promotion de la culture, des arts et de la musique.

Cependant, il faut clarifier quelque chose. Quelques lois régissent Radio-Canada, et l'une d'entre elles est très claire. L'indépendance de Radio-Canada est totale par rapport au Parlement. Le comité n'est pas tenu de s'ingérer dans la gestion quotidienne de la société. J'essaie de voir de quelle façon on peut, d'une part, répondre à vos attentes et, d'autre part, se conformer à la loi. Je vais vous suggérer quelque chose, et dites-moi si c'est sensé.

Lors d'une étude du comité, on a rédigé un rapport justement sur le mandat de Radio-Canada au XXI^e siècle. Dans ce rapport, on demandait au gouvernement de rédiger un protocole d'entente avec la société où les postes budgétaires de la société seraient clairement identifiés et où on s'entendrait sur le genre de services qu'on souhaite offrir au public. Une telle entente pourrait mentionner vos préoccupations. Serait-il important qu'elles soient clairement identifiées et que du financement y soit rattaché?

D'après ce qu'on a entendu mardi dernier, on voudrait créer une troisième chaîne radio pour y diffuser tous les genres de musique autres que classique. Tout ça coûte de l'argent. Donner plus de fonds à l'orchestre de la CBC, comme le suggérait M. Bruneau, pourrait coûter davantage d'argent.

Ce genre de protocole d'entente pourrait-il être une sorte de garde-fou permettant de savoir clairement où s'en va Radio-Canada/CBC, afin qu'on ne se retrouve dans une situation comme celle que vous vivez actuellement, où vous semblez apprendre à la dernière minute que faute d'argent, on doit réduire les services?

• (1620)

[Traduction]

Le président: Quelqu'un pourrait-il répondre à cette question?

M. Gene Ramsbottom: Je vous renvoie à mon mémoire dont vous avez un exemplaire. Il porte sur cet aspect. Il est louable de reconnaître qu'il est nécessaire de conclure un protocole d'entente d'une durée de sept ans avec la CBC pour que son financement de base soit davantage prévisible. J'estime toutefois que votre comité a été un peu mis de côté, parce que vous donnez à la CBC ce qu'elle veut, sans mettre en place les contrôles nécessaires.

J'appuie tout à fait ce que vous avez fait et j'admire votre rapport, que j'ai lu, mais regardez la date. Il a été présenté au Parlement en février, ce qui veut dire que tout le travail a été fait avant cette date. Jusque-là, il avait été tacitement admis que les émissions de la CBC qui connaissent du succès, comme celle de l'Orchestre radiophonique de la CBC et les autres spectacles de musique classique, seraient maintenus, parce que votre rapport invite la Société à s'appuyer sur ses forces et sur les succès qu'elle a connus jusqu'ici.

Vous avez présenté votre rapport et comme par magie, toutes ces coupures sont survenues avec une rapidité extrême après le 27 mars. Vous devriez être un peu surpris par tout ceci et peut-être envisager de reprendre votre rapport pour y réfléchir — ou demander au gouvernement de vous le renvoyer dans ce but, compte tenu des vives réactions qu'ont suscitées dans la population les changements apportés le mois dernier après votre rapport.

Le président: Merci pour cette intervention.

Nous allons maintenant passer à M. Siksay.

M. Bill Siksay: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de nous avoir livré leurs témoignages aujourd'hui et pour leurs mémoires, qui sont toujours très utiles.

Monsieur Tovey, étant donné que vous avez de l'expérience avec divers types de structures d'orchestre — je n'utilise peut-être pas les termes exacts mais avec différentes structures de différents genres d'orchestres — pourriez-vous nous dire en quoi un orchestre radiophonique se distingue-t-il des autres? Qu'est-ce qui fait que l'Orchestre radiophonique de la CBC est différent du Vancouver Symphony Orchestra ou des autres orchestres dont vous vous occupez? Qu'y a-t-il de particulier au sujet de leur mandat que personne d'autre n'offre?

M. Bramwell Tovey: La différence entre un orchestre indépendant comme le Vancouver Symphony Orchestra et un orchestre radiophonique est très claire pour les spécialistes et je suis heureux d'avoir l'occasion d'en parler, parce que, pour les citoyens ordinaires ou les personnes qui travaillent dans le secteur de la radiodiffusion, cette différence est souvent très vague.

Un orchestre indépendant comme le Vancouver Symphony Orchestra fonctionne avec des abonnements de saison. Les gens achètent l'abonnement de leur choix qui leur donne accès à une série de concerts ou à un type de musique particuliers pendant l'année. Nos budgets sont préparés deux ans à l'avance et sont fonction des artistes invités qui viennent dans notre ville.

Nous avons ici Richard Kurth qui est de l'UBC. Ce qui arrive en fait lorsque ses étudiants quittent l'UBC... Avant que Ben Heppner, par exemple, arrive sur scène avec le Vancouver Symphony Orchestra ou avec le Metropolitan Opera, il a dû passer par une période de développement. Il a chanté dans des chorales locales ici à Vancouver dont les interprétations ont été en fait diffusées sur la radio de la CBC. Les jeunes compositeurs qui sont sortis de l'UBC ou d'autres universités canadiennes ont fait leurs dents au concours pour les compositeurs de la CBC, dont les oeuvres étaient jouées par l'Orchestre radiophonique de la CBC.

Je mentionne en passant que je n'ai dirigé cet orchestre qu'une seule fois mais cela faisait partie d'un projet particulier et une des oeuvres interprétées a gagné un prix au Festival international de musique contemporaine à Paris, la même année.

Un orchestre radiophonique remplit un mandat qui est en fait axé sur la production. Les producteurs d'émissions de radio influencent les choix relatifs au répertoire, la promotion des talents canadiens et celle du contenu canadien.

Measha Brueggergosman, par exemple, qui est maintenant une artiste mondialement connue et qui a conclu un contrat d'enregistrement avec la Deutsche Grammophon, a fait son premier enregistrement avec les Disques SRC. Notre propre enregistrement du Vancouver Symphony Orchestra qui a été effectué en collaboration avec les Disques SRC, comme on vous l'a déjà dit, a gagné un Grammy. Mais l'Orchestre radiophonique de la CBC a produit, et là je n'en suis pas certain — parce que je n'ai pas les chiffres mais je le pense — davantage de disques pour les Disques SRC que n'importe qui d'autres, pour ce qui est du contenu canadien. L'ensemble du patrimoine musical canadien a été interprété et joué par l'Orchestre radiophonique de la CBC, qui joue là son rôle traditionnel et fonctionne comme un organe de la CBC.

L'Orchestre radiophonique de la CBC n'a pas à s'inquiéter de questions de recettes mais cela pose bien entendu la question suivante, si c'est le cas, à quoi sert-il? Pourquoi ne pas utiliser le Vancouver Symphony Orchestra qui doit lui s'occuper des recettes?

C'est parce que les fonctions sont très différentes. La préparation des compositeurs et celle des jeunes artistes dans un contexte de studio est le fait de toutes les grandes organisations de diffusion et de production de musique de concert — j'utilise cette expression parce que je n'en ai pas de meilleure pour les décrire. De sorte qu'un orchestre radiophonique joue, d'après moi, un rôle particulier pour la musique canadienne et les jeunes artistes canadiens.

Le VSO est un organisme qui a un profil international important; nous allons faire une tournée en Chine et en Corée cette année. Mais la fonction de la CBC concerne les ondes radio et doit englober cet aspect particulier de la préservation du patrimoine.

Si je pouvais, par exemple, faire une comparaison avec la Galerie nationale du Canada, qui contient des sections où l'on trouve des chefs-d'oeuvre nationaux et internationaux mais qui contient également, bien sûr, des copies rares des oeuvres du Groupe des sept ou d'artistes canadiens, je dirais que le rôle que joue la Galerie nationale dans ce domaine est un rôle que ne jouerait sans doute pas une galerie canadienne ayant un but lucratif.

L'Orchestre radiophonique de la CBC préserve et enrichit notre patrimoine musical canadien.

•(1625)

M. Bill Siksay: Merci, monsieur le président. Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Bill Siksay: Je vais peut-être poser une brève question à M. D'Eith.

Je crois que vous avez abordé un peu différemment la programmation de Radio 2, dans la mesure où vous avez dit que vous étiez heureux de constater que d'autres genres de musique pourraient être diffusés par Radio 2 CBC. Pouvez-vous nous dire exactement quel est le genre de musique qui serait diffusé davantage d'après vous et pourquoi ce genre de musique n'est-il pas repris par la radio commerciale?

M. Bob D'Eith: Très bien. La radio commerciale s'occupe de genres musicaux très limités. Il y a des stations de radio pour le rock, des stations pour les grands succès et les choses de ce genre. Je dirais que les oeuvres de plus de 90 p. 100 des artistes avec lesquels nous travaillons ne sont pas jouées par les radios commerciales. C'est un groupe très, très restreint. Il est donc ridicule d'affirmer que d'une façon générale, les radios commerciales diffusent suffisamment la musique populaire. Ce n'est absolument pas le cas. Quatre-vingt-dix pour cent de la musique qui est produite au Canada ne serait jamais jouée par les chaînes commerciales — plus précisément, musiques du monde, musique folk, certains types de jazz. On entend parfois du jazz léger à la radio commerciale, mais on n'entendra rien qui soit vraiment solide ou intéressant. Je pense que l'idée selon laquelle la CBC doit s'occuper des genres de musique que ne diffusent pas les autres chaînes s'applique parfaitement aux cas de la musique contemporaine.

Je sais que c'est difficile, parce que je suis un fervent partisan de cette radio. Je suis moi-même un interprète de musique classique. J'adore la musique classique et j'ai grandi avec. Je suis également allé enfant au Courtenay Youth Music Centre. Mais je travaille aussi avec tous les genres de musique mais j'estime que le marché actuel est vraiment problématique parce que la radio commerciale est très limitée.

Je ne sais pas si cela répond...

•(1630)

Le président: Merci.

M. Abbott est le suivant.

L'hon. Jim Abbott: Merci. Bienvenue aux témoins.

Je voudrais simplement souligner pour Mme Murray, Mme Fry et M. Siksay qu'en tant que résidents de Vancouver, vous devriez faire attention; j'ai pris un repas jeudi soir avec M. Tovey et cela a été très agréable.

Je voulais mentionner, pour le bénéfice des témoins en particulier, que tous les membres du comité, qu'ils soient du côté du gouvernement ou de l'opposition, s'entendent parfaitement sur ces questions. Je pense qu'il y a aussi un humoriste qui dit ce genre de choses.

Nous examinons ici un sujet, à propos duquel M. Tovey, par exemple, a déclaré aujourd'hui qu'il n'avait « pas fait l'objet d'un véritable débat public ni d'un examen approfondi ». Notre comité examine également un aspect auquel M. Malo a fait allusion.

Je me demande si je pourrais faire avec vous quelque chose que nous ferons, je l'espère, avec tous nos témoins. Je me demande si vous pourriez me donner, si cela est possible, une réponse par oui ou par non à la question suivante: souhaitez-vous que le comité, le gouvernement ou la ministre intervienne sur cette question et donne des directives à la CBC au sujet de la programmation de Radio 2 et au sujet de l'orchestre? Pouvez-vous répondre oui ou non?

Un témoin: Oui.

M. Jim Abbott: Y a-t-il des non?

M. Bramwell Tovey: En fait, je répondrais non avec réserve, la raison étant que je veux que vous recommandiez à la CBC d'écouter la population, parce que si elle l'écoute — s'il y a un mécanisme et un processus pour le faire — alors elle pourra faire son travail.

Je ne pense pas que vous ayez en fait ce pouvoir — et je mentionnerais en passant que j'ai également beaucoup aimé ce repas.

Il me paraît essentiel que la CBC écoute la population et à l'heure actuelle, la CBC ne le fait pas. Votre comité, je suis désolé de le dire — comme vous le savez très bien et comme nous l'avons déjà dit — n'a pas le pouvoir d'influencer ce qui est diffusé sur les ondes. Je ne pense pas que vous puissiez ordonner à la CBC de programmer ces émissions de cette façon; c'est pourquoi je préférerais que vous lui ordonniez d'écouter la population canadienne et d'avoir une discussion vraiment ouverte au sujet de tout ceci. C'est pourquoi mon « non » est assorti d'une réserve.

L'hon. Jim Abbott: Je comprends. Je pense que nous respectons tous cela et qu'un bon nombre d'entre nous pensent de la même façon. Le paragraphe 46(5) garantit l'indépendance de la CBC « en matière de journalisme, de création et de programmation »; et ce n'est pas un règlement, c'est une loi.

La question suivante à laquelle j'aimerais que vous réfléchissiez est que, dans la situation actuelle, la loi interdit au gouvernement de donner à la CBC des directives en matière de journalisme, de création et de programmation. Souhaitez-vous qu'il puisse intervenir dans ces domaines? Pensez-vous que le comité devrait recommander que la loi soit modifiée pour que le gouvernement puisse donner des directives à la CBC dans ces domaines?

M. William Bruneau: Pourriez-vous atténuer le mot « directives »?

L'hon. Jim Abbott: Je pense qu'étant donné que la Loi sur la radiodiffusion garantit l'indépendance de la Société « en matière de journalisme, de création et de programmation » — ce sont les termes de la loi — nous pouvons trouver un autre mot mais nous pourrions modifier la formulation et dire que la Loi sur la radiodiffusion oblige

la CBC à mettre en oeuvre les directives que lui donne le gouvernement ou le comité ou la ministre.

Cela serait-il, d'après vous, souhaitable?

M. William Bruneau: Non, je ne le pense pas.

Il me semble que l'aspect essentiel concerne ce qu'a dit Bramwell il y a un moment au sujet de l'incapacité ou du refus — à tout le moins, de l'incapacité — du président et du conseil d'administration d'écouter ce que disent les Canadiens.

La même question se pose pour les autres sociétés d'État. Si vous pensez à la grande époque des années 50, période pendant laquelle nous avons créé de nombreuses sociétés d'État et où le Canada mettait sur pied des sociétés les unes après les autres, la question qui se posait toujours était la façon dont elles allaient être gouvernées. Cette discussion ne porte pas simplement sur le fait qu'elles seraient financées par la population mais sur la façon dont elles seraient gouvernées.

Il me semble que le président et le conseil d'administration — et la façon dont ils sont nommés — sont au coeur de ce problème. Le fait qu'ils se refusent à écouter ce qu'on leur dit est peut-être relié à la façon dont ils sont nommés. Leur manque d'intérêt pour les aspects culturels et historiques à long terme qui intéressent les Canadiens est peut-être relié à cet aspect.

Vous avez le pouvoir de faire quelque chose au sujet de la façon dont les présidents et les conseils d'administration de la CBC sont nommés. Vous avez également le pouvoir de demander — et même d'exiger — que leurs décisions soient clairement motivées, pour que nous puissions les critiquer et discuter de ces motifs. À l'heure actuelle, nous n'avons pas ce pouvoir.

• (1635)

L'hon. Jim Abbott: Au risque de lancer un débat, je dirais que le mot « exiger » est probablement le mot essentiel. Si nous n'avons pas le pouvoir — autrement dit, si la loi nous interdit de donner des directives et si elle garantit l'indépendance de la CBC « en matière de journalisme, de création et de programmation » — il n'y a pas grand-chose que la ministre ou le comité puisse exiger.

C'est la raison pour laquelle je pose cette question. Devrions-nous changer quelque chose? Je suppose que ça nous amène à un dernier aspect...

Le président: Soyez très, très bref.

L'hon. Jim Abbott: ... et c'est le suivant, est-ce que la ministre ou le gouvernement devrait pouvoir donner des directives précises — ce qui risquerait de nous amener au terrible mot qui commence par un « C », la censure — à la CBC et à ce qui se fait au sein de la CBC?

Le président: Richard.

M. Richard Kurth: J'aimerais ajouter quelque chose à la discussion précédente. Cela touche également, je pense, le point dont nous venons de parler.

Il est très important de considérer que l'Orchestre radiophonique de la CBC fait partie de l'infrastructure de la CBC et de son mécanisme de production; il permet de réaliser certaines émissions. Mais le fait de rétablir l'orchestre est en fait une question d'infrastructure et non pas une intervention dans la programmation. La CBC a également le mandat de refléter la culture canadienne et je crois que la musique qu'exécute l'orchestre en fait partie.

C'est pourquoi je pense qu'il y a deux aspects qui permettent au comité d'appuyer l'orchestre.

L'hon. Jim Abbott: Merci.

Le président: La suivante est Mme Fry. Allez-y.

L'hon. Hedy Fry: Merci.

Bramwell, je vous rencontre souvent mais vous ne m'avez jamais invité à souper! Pourquoi donc?

Des voix: Oh, oh!

M. Bramwell Tovey: Madame Fry, je vous vois tous les ans à la veille de Noël et j'attendais ma chance. Je vais la saisir maintenant!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Hedy Fry: En fait, je voulais vous remercier d'être venu.

Je pense, Bram, que vous avez peut-être expliqué mieux que n'importe qui la différence entre le recours à l'Orchestre radiophonique de la CBC et celui à d'autres orchestres symphoniques régionaux pour donner des concerts. Je n'avais pas entendu cette explication; elle me semble excellente.

J'ai retenu des déclarations de la plupart d'entre vous l'idée que nous devrions considérer l'Orchestre radiophonique de la CBC comme un élément de l'infrastructure et non pas comme un mécanisme de programmation. Je note également que Bob D'Eith a mentionné le fait que cet orchestre pourrait s'autofinancer grâce à la production de films, etc.

Pensez-vous alors que, si nous considérons l'Orchestre radiophonique de la CBC comme un élément de l'infrastructure, capable de s'autofinancer, qu'il pourrait finalement fonctionner de façon indépendante? Et pensez-vous que plus tard, il pourrait constituer un mécanisme de distribution pour la musique canadienne grâce à sa capacité de production? Voici la première question.

La deuxième question concerne en fait un aspect qu'a mentionné M. Sunter. Au cours de notre examen de la CBC, nous avons suggéré qu'il faudrait augmenter son budget mais également élaborer un nouveau protocole d'entente. Pensez-vous que ce protocole d'entente pourrait obliger la CBC à rendre des comptes en lui demandant de procéder à des consultations publiques chaque fois qu'elle souhaite apporter des changements importants?

M. Bramwell Tovey: Si vous permettez, Mme Fry, je pense que ce dernier point est absolument crucial. Il faut absolument qu'elle procède à des consultations publiques.

Il y a eu des discussions internes. On a fait venir des consultants en management. Ces consultants m'ont en fait consulté en privé au sujet de l'état du réseau — non pas au sujet des changements mais au sujet de l'état du réseau — avant que les changements soient annoncés. Mais j'ai été aussi surpris que les autres lorsque les changements ont été introduits.

Je ne pense pas qu'il y ait une personne dans cette salle qui méprise certains genres de musique. Il existe toutes sortes de genres de musique. Elles doivent toutes être diffusées sur les ondes. Je pense que les problèmes viennent du fait qu'on veut essayer de tout faire avec la Radio 2 et que ce dont nous avons désespérément besoin à l'heure actuelle est la possibilité d'organiser un dialogue.

L'intervention gouvernementale serait une mauvaise chose pour la CBC, cela est certain. Je ne pense pas qu'il y ait ici quelqu'un qui pense que ce soit une bonne idée. Cependant, je suis membre du public et j'ai le droit, pour cette raison, de dire ce que je veux à la CBC et elle doit écouter ce que j'ai à dire. Mais il n'existe pas de structure qui le permette; et je pense que c'est là l'aspect essentiel de ce qui est pour beaucoup d'entre nous...

Je vais laisser quelqu'un d'autre répondre à la question au sujet de l'orchestre de la CBC.

L'hon. Hedy Fry: Pendant que vous décidez entre vous qui va prendre la parole sur cet aspect, il y a une autre question que Bram a abordée et c'était l'idée de passer de l'analogique au numérique. La CBC a déclaré qu'elle ne pouvait ajouter une station de radio parce qu'il n'y avait pas suffisamment de largeur de bande pour qu'elle puisse mettre une seconde station de radio sur la bande FM.

Le fait de passer de l'analogique au numérique ne pourrait-elle pas lui permettre de trouver d'autres façons de distribuer ces émissions plutôt que de se limiter à l'ancienne bande passante? Où ai-je posé une question stupide?

• (1640)

M. Bramwell Tovey: Je ne pense pas qu'il y ait dans la salle quelqu'un qui pense avoir les connaissances nécessaires pour répondre à cette question. Mais j'aimerais soulever un problème particulier et peut-être ensuite, plonger sous la table pour me protéger?

À l'heure actuelle, Radio-Canada est diffusé sur nos ondes, ce qui est une excellente chose. Cette station est arrivée il y a six ou sept ans. Il y a toutefois bien souvent une duplication entre Radio-Canada et Radio 2 CBC pour ce qui est du style de musique.

Serait-il conforme au mandat de votre comité de suggérer à ces personnes qu'elles pourraient à un moment donné se parler pour offrir aux auditeurs une alternative? Ceux d'entre nous qui parlent les deux langues peuvent passer d'une station à l'autre et même le gens qui ne les parlent pas peuvent apprécier la musique jouée sur Radio-Canada. À l'heure actuelle, il y a énormément de duplications inutiles.

M. Bob D'Eith: Mon seul commentaire au sujet du numérique et de l'analogique est l'accès du public. Lorsque vous dites « numérique », parlez-vous de Sirius, de la radio par satellite, ou parlez-vous du câble numérique? À l'heure actuelle, le nombre des Canadiens qui ont accès au câble numérique ou à la radio numérique est beaucoup plus faible que celui de ceux qui ont accès à la radio FM. Cela pourrait donc être une solution partielle mais je ne pense absolument pas que cela soit une solution globale.

M. Gene Ramsbottom: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose au sujet du numérique et de l'analogique.

J'ai préparé cette séance en discutant de cette question avec un expert en technologie. Je n'en ai pas parlé dans mon mémoire parce que cela aurait été bien trop long pour ces 10 pages. L'idée suivante a pourtant été soulevée: pourquoi ne pas diviser le pays en deux? On pourrait arbitrairement dire que tout ce qui est situé au sud de Winnipeg sera converti au numérique.

La CBC doit tenir compte d'un effort international qui vise à passer au tout numérique avant une certaine date. Les États-Unis doivent se convertir avant février 2009 et ils le feront. Le CRTC a fixé un délai souple qui est le 27 août 2011.

Encore une fois, Bob D'Eith a fait remarquer que tout le monde n'est pas en mesure de recevoir la radio numérique. Le passage au numérique doit se faire et se fera. Le seul aspect arbitraire est la date à laquelle cela se fera.

Le seul problème auquel fait face le Canada dans ce domaine découle des caractéristiques géographiques extraordinaires, particulières à notre pays — à l'exception sans doute de la Russie. Le passage au numérique prendra plus de temps pour les régions nordiques.

Je vous propose d'envisager d'élaborer un plan qui prévoirait un système hybride, à la fois analogique et numérique. Je sais que vous en avez parlé dans votre rapport et qu'il traite des coûts que cela entraînerait. Un changement de technologie entraîne toujours des coûts, qu'il s'agisse de passer du gaz de houille à l'électricité, ou autre chose. La Société a connu de nombreux changements technologiques et va continuer à le faire; nous devons donc aider la CBC dans ce domaine.

Le président: Merci.

Richard, soyez bref, si cela est possible.

M. Richard Kurth: J'aimerais faire une brève remarque au sujet de la question qu'a posée Mme Fry au sujet de la viabilité économique de l'Orchestre radiophonique de la CBC. Je crois que vous avez reçu un mémoire préparé par Laurie Townsend. Elle n'a pas pris la parole devant le comité ici mais son mémoire contient une analyse des raisons pour lesquelles l'Orchestre radiophonique de la CBC était efficient, sur le plan économique, pour ce qui est de produire le genre de musique qu'il interprétait. C'est la façon la moins chère de le faire. Ce n'est peut-être pas rentable mais c'est certainement plus efficient.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Malo. Allez-y.

[Français]

M. Luc Malo: Ah! bon. C'est parfait. Merci, monsieur le président. Je pensais qu'on commençait d'abord par l'autre côté.

J'aimerais simplement vous entendre sur une petite chose. On nous dit que la musique classique aura une plus grande place dans Internet. Cela compensera-t-il un peu la modification qui sera apportée à Radio 2?

J'ai aussi une question de clarification à poser à M. Ramsbottom. Lorsque vous avez parlé de la modification que vous souhaitez voir apporter à l'orchestre radiophonique, je me demandais s'il s'agissait de la création d'un orchestre radiophonique autonome de CBC?

• (1645)

[Traduction]

M. Gene Ramsbottom: Je vais prendre vos questions dans l'ordre inverse et je vous répondrais que non, l'indépendance serait celle d'une filiale, d'une division au sein de la CBC. J'ai mentionné qu'il entrait dans les pouvoirs du président Lacroix de recommander que le conseil d'administration crée une direction sociale au sein de la CBC, avec sa propre structure de gouvernance, un financement spécial, peut-être avec l'aide de Patrimoine Canada. Mais il ne faudrait plus en faire un programme radio, qui est ce qui vous limite à cause du paragraphe 46(5). Cela fait sept ans que nous discutons de cette question. Il est temps d'adopter une approche plus institutionnalisée pour cet orchestre.

Pour ce qui est du numérique, très bien. Il est toujours intéressant de disposer d'autres données concernant le numérique, mais il demeure que, selon le propre témoignage que M. Stursberg a livré le 1^{er} mai, il y aurait 12 p. 100 des auditeurs qui écoutent des sources numériques, alors que le rapport du vérificateur général montre que la radio de la CBC couvre 99 p. 100 de la population. La CBC propose une sorte de tour de passe-passe. Oui, nous aurons davantage de musique classique en format numérique mais cela veut dire que 89 p. 100 du pays ne pourra plus l'entendre, parce qu'il n'y a que 12 p. 100 de la population qui écoute le format numérique à l'heure actuelle.

M. Bramwell Tovey: Pour répondre à la première partie de votre question au sujet de la musique classique sur Internet, je ne sais pas ce que vous faites mais moi, je n'ai pas Internet dans ma voiture. Lorsque je vais chercher mes enfants à l'école, je n'ai pas mon laptop avec moi. Lorsque je vais faire une promenade dans la campagne avec mes enfants, je n'ai pas mon laptop avec moi.

L'Internet est une autre chose et ce réseau n'en est en fait qu'à ses tout débuts. Nous parlons d'écoute en famille dans la cuisine ou dans la salle à manger. Nous parlons d'être en voiture, qui est le lieu où la grande majorité des gens écoutent la musique classique sur la CBC. C'est une excellente chose que d'écouter de la musique sur Internet, si l'on veut écouter des programmes déjà diffusés ou les nouveaux balados mais je pense que les émissions diffusées sur le réseau FM que les personnes peuvent intégrer à leur vie quotidienne sont au coeur de ce que nous ressentons au sujet de la perte de musique classique sur Radio 2.

Le président: Allez-y, monsieur.

M. Bob D'Eith: Je voulais simplement dire que nous n'aurions probablement pas adopté cette position à l'égard de l'élargissement de Radio 2 CBC si Radio 3, une station de radio sur Internet, pouvait effectivement rejoindre la population. Si le contenu de Radio 3 pouvait être effectivement diffusé dans la population, nous n'aurions même pas cette conversation, parce que Radio 2 pourrait continuer à faire ce qu'elle fait à l'heure actuelle. C'est de là que vient le problème.

Je souscris à ce que tout le monde a dit; la Société essaie de plaire à tout le monde. Mais si nous regardons la chose différemment, nous avons déjà Radio 3, et c'est une excellente chose — croyez-moi, j'aime beaucoup Radio 3 — mais cela n'a pas le même impact que la radio FM pour le moment. Loin de là.

Le président: Allez-y, monsieur.

M. Robert Sunter: À quelques rares exceptions près, la qualité du son que l'on obtient avec la plupart des ordinateurs n'est pas acceptable pour la musique classique.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Fast.

M. Ed Fast: Merci, monsieur le président.

Merci à tous d'avoir accepté notre offre de vous adresser à nous aujourd'hui.

Je dois vous avouer que je ne suis pas impartial. Ma propre famille, ainsi que mes quatre filles, ont été élevées avec la musique classique. Deux de mes filles ont obtenu des diplômes universitaires incluant l'interprétation d'oeuvres pour piano et violon. Nos filles ont également été élevées avec des gens comme Jurgen Goth, Eric Friesen et Howard Dyck, qui donnent une perspective et une touche canadiennes à la musique que nous écoutons.

Je suis préoccupé. Je crois que vous savez que votre position suscite beaucoup d'appui, au moins celle des six d'entre vous qui sont très choqués de voir ce qui se passe avec les émissions de musique classique et avec l'orchestre de la CBC.

Cela dit, j'aimerais revenir à la question qui est peut-être la plus délicate et qui domine en fait toutes les autres: le fait que le comité ne pourra probablement pas faire autre chose que présenter un rapport contenant des recommandations très précises destinées à la CBC. La ministre et notre gouvernement vont probablement se retrouver dans la même situation. Nous ne pouvons pas obliger la CBC à prendre certaines décisions. Elle jouit d'une grande indépendance en matière de programmation.

Permettez-moi de vous présenter le scénario suivant. Supposons que nous présentions un rapport qui contienne des recommandations très précises — et cela semble de plus en plus probable — et que la CBC réponde: « Nous sommes très heureux d'avoir reçu votre rapport mais nous avons d'autres données. Nous avons effectué des recherches et obtenu des statistiques; nous avons élaboré un plan et nous allons le mettre en oeuvre. » Que faisons-nous alors?

M. Abbott a suggéré quelque chose. Êtes-vous disposés à effectivement apporter des changements législatifs pour permettre au gouvernement ou au comité d'intervenir davantage dans ce domaine? Je pense que le sentiment général est que nous ne voulons pas nous engager dans cette direction.

Proposez-vous de révoquer tous les membres du conseil d'administration actuel? Si ce n'est pas le cas, à part certains changements de structure et de gouvernance comme l'un d'entre vous l'a suggérés, que pouvons-nous faire?

J'invite un ou deux d'entre vous à commenter cela.

• (1650)

Mme Jane Whiteley: Je pense que la seule vraie question est la suivante: qui dirige la CBC? Je ne pense pas qu'il y ait qui que ce soit à cette table qui voudrait que le gouvernement intervienne dans la programmation — cela semble être une mauvaise idée — mais quelles sont les personnes qui ont été nommées et qui essaient de diriger la CBC de cette façon? Ces gens doivent rendre des comptes à d'autres.

M. Tovey affirme, ce qui paraît logique, que peut-être nous — les actionnaires, les gens qui écoutent la musique — sont ceux à qui ces administrateurs devraient rendre des comptes. Il paraît évident que ces personnes doivent tenir compte de ce que souhaite la population. Ils ne peuvent se conduire comme des dictateurs, ou ne devraient pas le faire.

M. Bramwell Tovey: Puis-je reprendre cet aspect?

Le Vancouver Symphony Orchestra reçoit des fonds fédéraux — très généreux, d'ailleurs — par l'intermédiaire du Conseil des arts, du B.C. Arts Council et de la ville de Vancouver. Aucune censure directe ne s'exerce sur notre répertoire mais nous subissons malgré tout de fortes pressions, en particulier de la part du Conseil des arts. D'un autre côté, nous sommes constamment tenus de dialoguer pour justifier la dépense des fonds publics que nous versent ces trois paliers de gouvernement.

Il semble qu'il y ait une grave lacune — et j'ai choisi cette expression avec soin — en matière de reddition de compte à la CBC. Ces mandarins sont, avouons-le, des gentils bureaucrates qui auront une excellente retraite, à la différence des musiciens indépendants qu'ils embauchent pour faire des émissions. Ces gens semblent ne rendre des comptes à personne — ni au contribuable, ni certainement pas au gouvernement canadien. Oui, ils devraient être libres de toute influence mais où est passée l'obligation de rendre des comptes?

À l'heure actuelle, avec cet objectif avoué de rechercher des auditeurs entre les âges de 35 et 50 ans, comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration, la CBC n'a jamais parlé de faire quoi que ce soit pour les plus de 100 000 enfants qui apprennent à jouer des instruments de musique au Canada et qui comptent parce qu'ils sont des enfants. Il y en a probablement plus d'un quart de million, peut-être même plus d'un demi-million, qui chantent dans des chorales; il n'y a aucune émission pour eux. Il n'y a aucune émission pour les jeunes. On ne s'occupe absolument pas de l'éducation des jeunes. Il n'y a aucune obligation de rendre des comptes. Rien n'oblige ces administrateurs à répondre à ce genre de demande.

M. Ed Fast: Bramwell, permettez-moi de vous interrompre un instant, parce que je n'ai pas beaucoup de temps, ce que vous dites est peut-être vrai. Vous avez parlé de rendre des comptes mais en fait, nous n'avons pas beaucoup de temps. Ce temps est même très court, en particulier pour ce qui est de l'Orchestre radiophonique de la CBC et également pour la programmation. Une fois que les émissions sont supprimées — et je crois comprendre que certaines d'entre elles l'ont déjà été — il est très difficile de récupérer les auditeurs perdus.

Prenons comme hypothèse qu'il s'agit d'une question de reddition de comptes. Ce n'est pas une solution rapide. Si nous voulons agir sur la gouvernance, cela prend du temps; il faudra peut-être des modifications législatives. Il en va de même pour toutes les autres formes d'intervention du gouvernement.

C'est pourquoi je recherche d'autres propositions, parce que vous avez raison d'affirmer que notre comité ne peut peut-être pas faire grand-chose, que notre gouvernement ne peut peut-être pas faire grand-chose, à part prendre des mesures vraiment draconiennes pour mettre un terme à cette situation.

M. William Bruneau: Vous avez demandé s'il ne serait pas souhaitable de révoquer l'ensemble du conseil d'administration. Je dois dire que c'est là une solution qui me plaît beaucoup.

Des voix: Oh, oh!

M. William Bruneau: Mais en fait le problème est que nous ne pouvons même pas savoir si c'est le conseil d'administration qui a pris cette décision. Il est possible que Stursberg, Steinmetz et les autres aient manipulé le conseil d'administration. Comment le saurons-nous jamais? Nous ne pouvons pas consulter le procès-verbal. Nous ne sommes pas invités aux réunions du conseil. Il est très difficile de trouver l'adresse postale exacte de M. Lacroix. Nous faisons des efforts pour rester en communication et pour communiquer avec les membres du conseil d'administration mais il est remarquable qu'une entreprise aussi vaste et aussi importante pour nous que celle-ci nous donne si peu accès à ces renseignements. C'est vraiment étonnant.

En matière de gouvernance de la CBC, il est essentiel de savoir qui a le dernier mot et c'est un aspect qui doit certainement intéresser également votre comité.

La solution qu'a proposée Gene Ramsbottom est un autre élément de la situation, d'après moi. Il n'est pas nécessaire de révoquer tous les membres du conseil d'administration, même si c'est une possibilité, et cela pourrait être une première étape, la deuxième étant la révision du mécanisme de gouvernance et le règlement interne. Voilà une solution assez intéressante.

Gene a également une suggestion à présenter.

M. Gene Ramsbottom: La Loi sur la radiodiffusion autorise...

Le président: Très rapidement, monsieur.

M. Gene Ramsbottom: ... la CBC à créer des filiales pour résoudre ce genre de problème. Le Comité permanent du patrimoine canadien exerce une très grande influence sur ce point. Si demain, après votre débat, vous demandiez de reprendre le rapport présenté au Parlement, il serait intéressant de voir avec quelle vitesse la CBC réagirait. Elle n'obtiendrait pas son financement supplémentaire; elle n'aurait pas son protocole d'entente de sept ans; et vous pourriez lui dire, vous aurez tout cela si vous nous donnez ceci.

• (1655)

M. Robert Sunter: J'allais dire que le seul pouvoir que vous pouvez exercer est de nature financière.

Le président: Merci.

Nous pouvons maintenant passer aux questions de M. Scott. Allez-y.

L'hon. Andy Scott: Merci.

Merci aux témoins d'être venus.

Il me paraît très important que tous les témoins qui comparaissent aujourd'hui pensent qu'ils ont la possibilité de parler, à titre de Canadiens, à la CBC, comme ils le souhaitent, je crois que c'est bien ce qu'ils ont dit. Et je l'accepte mais je vois là également une possibilité de vous exprimer à travers notre comité parlementaire et de faire connaître votre point de vue aux dirigeants de la CBC.

Oui, en tant que comité parlementaire, nous avons le pouvoir... Je viens de Fredericton au Nouveau-Brunswick et si je remonte à l'époque où on avait supprimé l'heure des nouvelles qui était diffusée à l'heure du repas du soir, je n'étais pas encore membre du comité mais j'étais venu ici comme membre invité parce que j'étais très fâché de perdre cette heure de nouvelles diffusée par la CBC et nous avons réussi à rétablir cette émission. Étant donné que nous avons réussi à faire changer la décision au sujet de l'émission de nouvelles qu'avait prise la CBC — et je peux vous garantir que nous avons effectivement changé cette décision — il me semble que cela a été probablement plus difficile que d'essayer de convaincre la CBC de ne pas démanteler l'orchestre.

Quant à se demander si cette intervention est appropriée, je dirais que nous sous-estimons ce que nous pouvons faire. Il est vrai que nous ne pouvons pas obliger la CBC à faire quoi que ce soit mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas influencer les décisions dans le sens qui nous paraît approprié. J'estime que la position que souhaite adopter le comité est appropriée. Nous parlons du budget de la CBC dans nos autres rapports. Je crois que nous pouvons dire ce genre de choses au sujet de cette décision importante et je pense que la CBC réagira certainement. Nous allons devoir collaborer avec le gouvernement, la ministre, le ministère et les convaincre d'appuyer l'intervention qu'appelle cette mauvaise décision. Nous n'allons pas obliger qui que ce soit à faire quoi que ce soit. Nous allons simplement dire que la ministre du Patrimoine canadien, le Comité permanent du patrimoine canadien et moi, en tant que résident canadien de Fredericton au Nouveau-Brunswick, avons des intérêts à défendre. Nous avons le droit de dire ceci tout comme vous le faites et nous pouvons le faire. Nous nous sous-estimons si nous pensons que nous ne pouvons rien faire et disons que cela est fait, le navire est parti, passons à autre chose. Je crois que nous nous sous-estimons.

J'aimerais avoir votre réaction.

M. Bramwell Tovey: Puis-je répondre en premier?

Je pense que vous avez une ligne de communication directe avec la CBC et que celle-ci est obligée d'écouter ce que vous avez à dire. La CBC a décidé de censurer ses propres sites de blogues, le dialogue se déroule sur Facebook et sur des sites Web indépendants parce que la CBC ne veut pas accepter les critiques; il est donc très difficile pour nous d'influencer les événements. J'aimerais beaucoup que votre comité demande à la CBC pourquoi elle a censuré ses sites de blogues. J'ai du mal à imaginer une raison qui montrerait que c'est une façon de faire appropriée pour une société d'État dans une démocratie.

M. Bob D'Eith: Nous parlons il y a un instant de modifications législatives. Je pense que tous ceux qui sont assis autour de la table admettent qu'il ne serait pas souhaitable que le gouvernement influence directement la programmation mais il est évident que l'on

pourrait adopter des modifications législatives qui favoriseraient la transparence, la reddition de compte et la consultation de la population. Si la CBC était obligée de donner accès à ces documents, il lui serait beaucoup plus difficile de prendre des décisions aussi radicales si les gens sont au courant. Ce serait une solution législative qui nous éviterait d'aller jusqu'à dire que le gouvernement peut censurer la radio de la CBC ou quelque chose du genre. Voilà ce que je pensais.

M. Gene Ramsbottom: Le rapport de la vérificatrice générale a déjà critiqué la CBC parce qu'elle manquait de transparence et ne communiquait pas suffisamment avec ses auditeurs et elle a obtenu des réponses du genre: « Oui, nous travaillons là-dessus ». Je pense que Sheila Fraser et sa joyeuse bande de comptables connaissent très bien cette question et la suivent de près, comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises.

Je suis d'accord avec vous, monsieur Scott. Je sais également, en me fondant sur le commentaire que vous avez fait mardi, que Measha Brueggergosman ne vous a pas laissé de choix.

L'hon. Andy Scott: Je suis heureux que vous avez écouté cela. Merci.

Le président: Merci, monsieur Scott.

Allez-y, monsieur Chong.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Il semble que la CBC ait modifié l'émission de Radio 2 intitulée *Classics and Beyond* pour deux raisons. La première est qu'elle a pensé que la part d'audience qu'obtenait cette station de radio n'était pas suffisante et diminuait. La deuxième raison était qu'elle a estimé que le fait de consacrer uniquement cette station à la musique classique nuisait aux autres genres de musique, en particulier aux genres nouveaux qui sont apparus sur la scène musicale canadienne.

Compte tenu des raisons qui ont été fournies, y a-t-il quelqu'un d'entre vous qui connaissent les cotes d'écoute de Radio 2? Est-il exact qu'elles aient diminué depuis quelques années? Les changements apportés récemment à Radio 2 ont-ils réellement augmenté son auditoire? Je sais que ces changements n'ont pas encore été tous mis en oeuvre — ils doivent l'être d'ici le mois de septembre — mais certains changements ont été apportés à la programmation de Radio 2.

Premièrement, avez-vous une idée de l'évolution qu'a subie la part d'audience de Radio 2 et savez-vous si elle a diminué sensiblement? Les changements introduits récemment ont-ils réellement pour effet d'augmenter cette part d'audience?

Voilà les premières questions que j'aimerais poser aux gens qui se trouvent dans la salle.

● (1700)

M. Gene Ramsbottom: Les deux rapports sur la radio que j'ai avec moi sont des rapports résumés de la CBC, que celle-ci a cités en détail à d'autres occasions et l'autre est le sondage effectué à l'automne 2005 auquel ont participé Patrimoine Canada, le CRTC et Statistique Canada. C'est le projet sur la radio. Dans ce projet — et les chiffres remontent à l'automne 2005, de sorte que je ne peux pas parler des chiffres récents — il faudrait alors prendre une étude BMI et j'ai également ces chiffres pour le dernier trimestre. D'après eux, la CBC se classe bonne dernière. Elle est passée de la troisième à la cinquième place.

On nous répète constamment qu'à l'heure actuelle, ce sont les fans qui contrôlent en fait l'industrie de la musique mais je crois qu'en septembre, lorsque les changements de programmation auront tous été effectués, les fans comme Jane Whiteley et de nombreux autres vont simplement appuyer sur le bouton « arrêter » et il va y avoir une sorte de boycott national, organisé ou non, de la CBC. La CBC ne sera plus la dernière chaîne; elle ne figurera même plus dans les sondages. Nous connaissons tous les périodes auxquelles s'effectuent ces sondages et la CBC viendra vous parler encore une fois d'une autre raison.

M. Bramwell Tovey: Je n'ai pas de statistiques officielles mais j'ai vu le chiffre de 3,5 p. 100 du marché qui a été mentionné dans une réponse récente d'un des vice-présidents de la CBC. Si l'on compte les postes illégaux ou ceux que je ne devrais pas pouvoir capter, j'ai compté 18 postes sur la bande FM dans ma voiture; si l'on divise 100 p. 100 par 18, on constate que 3,5 p. 100 n'est pas un si mauvais score. Une des difficultés vient bien sûr du fait que l'organisation est sous-financée et également du fait que Radio 2 CBC a connu de nombreux changements pour ce qui est de la haute direction et des directeurs généraux ou des vice-présidents, comme on les appelle.

Il aurait fallu que l'ancienne CBC adopte plus clairement un rôle de conservation mais nous voyons à l'heure actuelle beaucoup de bulles et beaucoup de vagues. Il me paraît incontestable que, si la nouvelle CBC est, selon mon avis professionnel, dans un état désastreux, depuis deux ou trois ans, la CBC a fonctionné comme un bateau sans capitaine.

S'il y avait eu une diminution des parts d'audience — si c'est effectivement le cas, car je n'en suis pas convaincu — j'estime qu'il aurait fallu faire quelque chose avant, mais pas de cette façon.

Mme Jane Whiteley: Je ne peux pas parler des chiffres. J'ai grandi dans une maison où l'on écoutait la CBC et mes enfants ont grandi dans une maison où l'on écoutait la CBC. J'ai des enfants qui sont dans la vingtaine et qui, même avec les iPods et toutes les autres choses qu'ils écoutent, écoutent encore la CBC et j'ai une fille à la Barbade qui l'écoute sur Internet.

La CBC — Radio 2 en particulier — est un poste de radio pour adultes et je pense que les adultes finissent par l'écouter.

L'hon. Michael Chong: En poursuivant...

Le président: Pouvez-vous poser simplement une très brève question?

L'hon. Michael Chong: Permettez-moi de faire une déclaration.

Pour le compte rendu, je lisais le *Financial Times* de Londres il y a environ trois semaines et j'ai noté qu'il mentionnait un rapport sur les parts de marché de la radio de la BBC au Royaume-Uni. Comme vous le savez fort bien, il y a les radios 1, 2, 3 et 4 de la BBC et un certain nombre d'autres postes de radio. La BBC représente plus de 50 p. 100 du marché des stations de radio au Royaume-Uni; en fait, la radio de la BBC occupe 60 p. 100 du marché, au point où certains disent que c'est trop. La BBC estime qu'elle devrait réduire sa part du marché pour que les diffuseurs du secteur privé puissent renforcer leur présence au Royaume-Uni.

Je voulais mentionner ça pour le compte rendu, monsieur le président, pour pouvoir faire une comparaison avec la situation de nos audiences radio et montrer la différence.

• (1705)

Le président: Merci.

Allez-y, monsieur.

M. Robert Sunter: Si la BBC veut vraiment faire cela, elle devrait embaucher certains administrateurs de la CBC; ils réussiraient certainement à faire diminuer très rapidement leur audience.

M. Bob D'Eith: Je veux simplement faire une intervention. J'ai participé à l'examen du mandat et j'ai lu beaucoup de choses sur la BBC. Une des choses qui m'a frappée dans son mandat est que la BBC est tenue de rechercher l'excellence. Son mandat parle constamment d'être le meilleur radiodiffuseur au monde — le meilleur de tous.

J'avais soutenu que la CBC devrait faire la même chose. Je pense que c'est l'avantage qu'a la BBC par rapport à la CBC — cet engagement envers l'excellence. Je pense qu'il suffirait que la CBC s'inspire du modèle de la BBC.

Le président: Merci.

M. Bramwell Tovey: Si vous le permettez, étant donné que j'ai travaillé pour la BBC et la CBC, je peux vous dire que la BBC a cinq orchestres radiophoniques. Ils sont tous en fait beaucoup plus importants que l'orchestre de Vancouver de la CBC. De plus, comme le membre du comité l'a déjà fait remarquer, il existe des postes FM différents qui sont consacrés à différents styles de musique, par exemple, Radio 3, qui est le principal poste de musique classique, réparti en fait ses émissions entre les musiques du monde, le jazz et la musique classique. On ne pourrait comparer Radio 2 à un poste dans lequel les cinq chaînes de la BBC seraient réunies en un réseau FM.

Nous sommes loin de nous trouver dans cette position.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Siksay.

M. Bill Siksay: Merci, monsieur le président.

Vous nous avez communiqué beaucoup d'informations intéressantes. J'ai une question qui s'adresse à M. Sunter et M. Kurth pourrait peut-être également intervenir.

Monsieur Sunter, je crois que vous avez soulevé de façon un peu théorique dans votre exposé la question de savoir ce qui arriverait à tous ces musiciens. Je me demande si vous pouviez nous en dire davantage. Si l'Orchestre radiophonique de la CBC est démantelé, qu'arrivera-t-il aux musiciens qui en font partie à l'heure actuelle?

M. Robert Sunter: Eh bien, ils vont perdre un revenu. Ils habitent dans une ville où le niveau de vie est très élevé et avec cette perte de revenu, il est possible que certains musiciens déménagent.

M. Richard Kurth: Je le pense également. L'orchestre représente l'avenir pour les jeunes musiciens. Il faut qu'ils sachent que notre pays est prêt à investir dans ce genre de musique et qu'ils ont un avenir. Lorsqu'ils voient que leurs professeurs déménagent et perdent des possibilités d'emplois, ils sont découragés, bien sûr, c'est le moins que l'on puisse dire.

M. Bill Siksay: Je ne sais pas si M. Ramsbottom voulait faire des commentaires sur ce point, compte tenu de son expérience.

M. Gene Ramsbottom: Je m'occupe de l'orchestre radiophonique depuis 35 ans mais je fais beaucoup d'autres choses. J'enseigne à l'UBC. Je figure sur 32 enregistrements de la CBC. Il ne faut pas oublier que l'Orchestre radiophonique de la CBC a participé à 232 enregistrements commerciaux; c'est l'orchestre nord-américain qui a fait le plus d'enregistrements.

Cependant, personnellement, j'utilise l'argent que me verse la CBC pour mettre sur pied une série de concerts intitulés Out for Lunch. Si je perdais cette source de revenu provenant de la CBC, ma série de concerts donnés dans une galerie d'art perdrait sa principale source de financement — c'est moi. Ma position de musicien professionnel au Canada serait gravement compromise. Je serais probablement obligé de démissionner de mon poste à l'université parce que je ne serais plus considéré comme un musicien communautaire important, notamment.

Comme Alain Trudel l'a déclaré le 27 mars aux médias français, je crois, l'infrastructure économique de la communauté musicale de Vancouver est extrêmement fragile et les quelques dollars que nous réussissons à obtenir ici et là pour compléter notre revenu sont très importants pour nous. L'Orchestre radiophonique de la CBC est un des piliers de la communauté, pour ce qui est de l'infrastructure artistique. Nous connaissons tous les études qui portent sur les répercussions économiques des arts dans une collectivité. Il faut tenir compte de leur effet multiplicateur.

En outre, pour les membres du VSO qui sont également membre de l'orchestre radiophonique, en particulier les cordes et les cuivres, on peut penser que, lorsqu'ils verront leur revenu baisser sensiblement, ils seront obligés de le compléter d'une autre manière, et ils s'adresseront peut-être à leur employeur principal en lui disant: « Nous avons besoin d'une augmentation; nous venons de perdre 10 000 \$. Pouvez-vous faire quelque chose? » Le VSO leur répondrait très justement ceci: « Un instant, nous ne sommes pas une banque de dépannage. Je suis désolé que vous ayez perdu cette source de revenu mais ce n'est pas de notre faute. » Les familles de ces musiciens seraient amenées à se demander s'il ne faudrait pas déménager ailleurs parce que, comme M. Kurth l'a mentionné, Vancouver est une ville très chère.

Il est également très démoralisant de dire à ses étudiants: « Je me demande bien pourquoi vous voulez faire de la musique? Il n'y a pas d'avenir, étant donné en particulier que le gouvernement indique très clairement qu'il ne veut pas appuyer les arts ici. »

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi le Conseil des arts n'a pas fait beaucoup plus de bruit pour s'opposer à ces changements.

• (1710)

M. Bramwell Tovey: Je vais dire, si vous le permettez, que je ne suis pas d'accord avec Gene. Je pense que le gouvernement a en fait appuyé le Conseil des arts ainsi que le milieu des arts en général. Le programme qui a été annoncé la semaine dernière pour donner une formation aux jeunes en danse, en musique et dans d'autres disciplines me paraît excellent.

C'est, d'après moi, une situation difficile pour le Vancouver Symphony Orchestra, puisqu'il y a une vingtaine de ses musiciens qui font partie de l'Orchestre radiophonique de la CBC.

Lorsque votre comité a entendu M. Stursberg, j'ai constaté qu'il avait parlé d'un groupe « différent » de musiciens, je crois, qui se réunissent pour interpréter de la musique lorsque nous les payons. L'accent étant mis sur le mot « différent ». Parmi ces musiciens différents, il y en a un en particulier qui joue dans l'orchestre depuis 50 ans; il y en a un autre, un joueur de cor, qui en fait partie depuis 34 ans. La section trombone de l'orchestre existe depuis 32 ans. Il y a donc de l'ancienneté dans les membres de cet orchestre, une ancienneté que ne connaissait peut-être pas M. Stursberg parce que je suis sûr qu'il n'a pas tenté de tromper le comité. Il serait peut-être bon de lui signaler ce fait.

M. Bill Siksay: J'ai une brève question.

Je me demande s'il y a parmi les témoins quelqu'un qui connaît les différents mécanismes de consultation des audiences. Je sais que lorsque nous avons entendu des représentants de la BBC au moment où nous procédions à l'examen du mandat de la CBC, ils nous ont parlé de leurs conseils d'audience et du fait que les membres du conseil d'administration étaient chargés de rencontrer les différents secteurs de l'audience de la BBC.

En savez-vous davantage à ce sujet ou connaissez-vous d'autres mécanismes qui permettent aux radiodiffuseurs publics d'obtenir les commentaires de leurs auditeurs?

M. Robert Sunter: Il y a bien sûr la National Public Radio qui le fait. Mais je pense que ce problème vient du fait que la CBC estime qu'elle n'a pas de compte à rendre à qui que ce soit, ni même aux auditeurs et aux spectateurs.

M. William Bruneau: L'exemple allemand est utile, à mon avis. Il existe dans ce pays un certain nombre d'orchestres radiophoniques, je crois qu'il y en a 11, si ma mémoire est bonne, et ces orchestres radiophoniques sollicitent les avis, directement et indirectement, des musiciens locaux.

Il existe des liens étroits entre le personnel de l'université et celui des conservatoires de musique, en particulier celui des conservatoires, et le ministre de la Culture et ces diffuseurs publics. Les opinions et l'information circulent constamment entre ces quatre acteurs et c'est un aspect auquel il faudrait, d'après moi, réfléchir.

M. Bill Siksay: Merci.

M. Richard Kurth: Il y a un point connexe qui a été mentionné à plusieurs reprises, à savoir que l'Orchestre radiophonique de la CBC est le dernier de son genre en Amérique du Nord. S'il n'y en a pas aux États-Unis, c'est parce que le système de diffusion et de radio publiques dans ce pays est très décentralisé et qu'à cause de cela, il n'est pas possible d'appuyer une institution nationale comme nous pouvons et devrions le faire.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer au dernier tour de questions et à Mme Murray.

Mme Joyce Murray: Merci.

Après avoir écouté toute cette discussion, j'ai noté un certain nombre de principes fondamentaux qui répondent d'une certaine façon à la question que j'ai posée au départ qui était la suivante: quels sont les principes que le comité pourrait transmettre au gouvernement et qui ne seraient pas des décisions touchant directement la programmation — aspect que vous n'appuyez manifestement pas.

Les deux principes qui sont apparus sont que la CBC doit rendre des comptes à la population et qu'à cause de son rôle important, elle doit s'engager clairement à rechercher l'excellence. Compte tenu de ces principes, j'aimerais demander aux témoins groupe qui se trouvent autour de la table, qui représentent des points de vue très divers et également des opinions différentes au sujet du rôle de la musique classique et de Radio 2, de me dire s'ils sont en mesure de proposer au comité un mécanisme de reddition de comptes simple et efficace qui encadrerait cet aspect. Dans le cas contraire, le comité va présenter une recommandation au sujet de l'obligation de rendre des comptes au public, à laquelle la CBC répondrait qu'elle lui rend déjà des comptes.

Êtes-vous en mesure de proposer un mécanisme de reddition de comptes?

•(1715)

M. Gene Ramsbottom: Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller dans cette nouvelle direction.

M. Abbott a mentionné ou énuméré au cours de la séance de mardi les trois domaines de reddition de comptes prévus par la Loi sur la radiodiffusion et il a ensuite porté le coup fatal en mentionnant le paragraphe 46(5). Mais la ministre du Patrimoine canadien dispose déjà d'un mécanisme de reddition de comptes et de son côté, la ministre peut demander l'avis du comité permanent sur diverses questions. Je fais directement référence au fait que la CBC est tenue par la Loi sur la radiodiffusion de présenter ses programmes de la saison suivante, au ministre du Patrimoine canadien. Le ministre doit les approuver. Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien approuve automatiquement les programmes, en disant, voici vos fonds, allez les dépenser, parce que nous n'avons pas le droit de parler de programmation? D'un autre côté, la ministre ne peut-elle pas dire à la CBC que si elle souhaite retenir cette programmation, elle doit consulter son comité permanent et obtenir son avis à ce sujet?

Je crois que le mécanisme existe déjà; il faut simplement avoir le courage d'utiliser ce qui existe.

M. William Bruneau: Pour ce qui est de la reddition de comptes, il me semble que vous pourriez essayer d'être plus précis dans les critères qui devraient guider le gouvernement lorsqu'il procède à la nomination des membres du conseil d'administration. Si vous ajoutiez des critères comme la connaissance des arts et de l'histoire du pays, la volonté de privilégier la musique classique, notamment, les connaissances de cette musique, de bonnes connaissances de l'industrie, comme on l'appelle parfois, le conseil d'administration serait amené à rendre des comptes, sans que le gouvernement intervienne dans la programmation.

Nous ne savons pas vraiment quels sont les critères utilisés pour nommer les administrateurs. Cela me semble un élément essentiel. Nous avons une idée des critères utilisés pour choisir les membres de la haute direction de la CBC — nous avons une idée de ces critères. Mais il reste beaucoup d'ombre dans la façon dont le conseil d'administration est choisi et il nous est difficile pour cette raison d'amener la CBC à rendre des comptes, parce que nous ne pouvons pas mentionner un critère particulier et affirmer qu'un membre du conseil ou que le conseil dans son ensemble agit de façon compétente et dans l'intérêt des arts et de la culture.

Si vous pouviez nous donner les moyens d'agir ainsi, nous vous en serions très reconnaissants.

Le président: Très bien. Merci.

Pour la dernière question nous allons donner la parole à M. Fast.

M. Ed Fast: Merci, monsieur le président.

Si vous le permettez, j'aimerais résumer ce que nous avons entendu pour ce qui est des différentes solutions. Mme Murray en a déjà abordé quelques-unes.

Je vous ai entendu dire, premièrement, que ce ne serait pas une mauvaise idée de retirer le rapport sur l'examen du mandat de la CBC que nous avons déjà remis et de peut-être le réviser pour aborder plus précisément la question de la radio de la CBC.

Deuxièmement, il a été suggéré de révoquer le conseil d'administration; c'est une solution assez simple.

Troisièmement, il a été suggéré de faire de l'Orchestre radio-phonique de la CBC une entité distincte.

Quatrièmement, il a été suggéré que l'on demande à la CBC d'expliquer pourquoi elle censurait ses sites de blogs.

Cinquièmement, il y a toute la question de la consultation de la population et du fait qu'il faudrait qu'il existe un mécanisme, d'origine législative, réglementaire ou autre, qui veuille à ce que la population soit largement consultée sur ce genre de questions.

Et sixièmement, il conviendrait d'améliorer la transparence, en particulier celles des décisions de la CBC.

Est-ce que cela reprend bien ce que vous nous avez dit et ai-je oublié quelque chose?

En passant, Bramwell, merci pour ces billets de faveur que vous nous donnez de temps en temps. Ils sont très appréciés.

Des voix: Oh, oh!

M. Bramwell Tovey: Avec tous ces repas et ces billets de faveur, je suis sûr qu'un contrôleur parlementaire va venir me poser des questions.

Je vous signale en passant que tous les membres du comité sont invités pour un repas ou des billets s'ils se trouvent en ville.

Si je parle au nom du Vancouver Symphony Orchestra et de la musique classique, je dirais que la plupart de ces observations couvrent très bien les sujets qui ont été abordés.

Pour ce qui est de la transparence, c'est un mot auquel nous revenons souvent et il y a la reddition de comptes qui est également très importante. Il me semble tout à fait ridicule qu'il y ait un vice-président pour la radio et la télévision. C'est comme si on demandait à quelqu'un d'être directeur musical de l'opéra, des chorales de la ville et de l'orchestre. Cela ne convient pas dans ce milieu. La CBC devrait avoir un directeur de Radio 2 qui serait responsable devant le comité du patrimoine et qui devrait au moins comparaître et répondre à vos questions. À l'heure actuelle, on ne sait vraiment pas ce qui se passe. Nous ne savons pas qui prend les grandes décisions — si ce n'est grâce aux remarques que font certains membres du conseil d'administration de la CBC.

C'est la raison pour laquelle je pense que la transparence est l'aspect essentiel.

Je vous remercie, monsieur Fast, pour cette liste de mesures à prendre.

•(1720)

M. Ed Fast: Je vous en prie.

M. Bramwell Tovey: J'en suis également satisfait.

M. William Bruneau: Absolument.

M. Robert Sunter: Vous pourriez ajouter que les membres de la haute direction de la Société devrait avoir des connaissances dans le domaine de la culture. Il y a à l'heure actuelle à la haute direction de la CBC des gens qui ne connaissent rien aux arts, rien à la musique et je me demande comment ils font pour prendre leurs décisions.

M. Ed Fast: Merci.

Le président: Merci.

Je dois dire que nous avons entendu d'excellents témoins aujourd'hui. Vous avez été très directs et nous l'apprécions.

Merci également aux membres du comité pour les excellentes questions qu'ils ont posées.

Encore une fois, merci pour vos exposés et vos réponses. Je vous souhaite bonne chance. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.